

**DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES EN
ADMINISTRATION ET GESTION (DESAG)**

Année académique 2010-2011

THEME :
ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PILOTE
« BONS D'ACHAT ALIMENTAIRE » EXECUTE PAR LE
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM) DANS LA
COMMUNE DE PIKINE-DAKAR

Bibliothèque du CESAG



111800

Elaboré par :

Mme TALLA Rokhayatou

Épouse BA

Sous la direction de :

M. Ibrabima Mboulé FALL

Enseignant permanent au CESAG

Avril 2012

DEDICACES

Ce travail de recherche est dédié à :

Mes parents, que le bon DIEU les accueille dans son paradis. Amin.

Mes frères et sœurs, cousins et cousines qui m'ont accompagnée dans tous les domaines, sur le chemin de la réussite.

Mon très cher mari qui m'a été d'un soutien constant dans toutes mes entreprises.

Mes tantes pour leur assistance morale jamais démentie.

Ma belle famille pour son affection et sa sollicitude de tous les instants.

Mes amis (es) pour leur sympathie et leur confiance.

Mes camarades de promotion du DESAG 2010/2011.

A tous ceux qui me sont chers et que je n'ai pu citer ici

REMERCIEMENTS

Al Hamdou Lillahi, que Dieu, le Tout Puissant, le Miséricordieux, soit loué.

Je remercie très sincèrement M. Ousmane KA, coordonnateur de la CSO/PLCP pour son soutien, sa confiance et toute l'expérience qu'il partage avec ses agents. Il a été d'un apport déterminant dans la réalisation de ce travail scientifique.

Je remercie très sincèrement le professeur Ibrahima Mboulé FALL, enseignant permanent au CESAG, pour avoir dirigé ce mémoire avec toute la rigueur que nécessite un travail de recherche.

J'associe l'ensemble de la population de Pikine à ces remerciements, sans oublier les autorités locales pour leur disponibilité.

Ma gratitude s'étend aussi à tous mes collègues qui ont eu à faire preuve d'un soutien moral, d'une compréhension et d'encouragements constants.

Enfin, j'exprime ma profonde reconnaissance à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSD :	Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie
BRS :	Banque Régionale de Solidarité
BRVM :	Bourse Régionale des Valeurs mobilières
CA :	Commune d'Arrondissement
CADL :	Centre d'Appui au Développement Local
CESAG :	Centre d'Etudes Supérieures en Administration et Gestion
CLM :	Cellule de Lutte contre la Malnutrition
CP :	Comité de Pilotage
CRS :	Catholic Relief Services
CSO-PLCP :	Cellule de Suivi Opérationnel des Projets de Lutte Contre la Pauvreté
DPES :	Document de Politique Economique et Sociale
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTK:	Djidah Thiaroye Kao
ENDA :	Environnement et Développement du Tiers-monde
ENTSS :	Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés
ESAM :	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
FAO :	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA :	Franc de la Communauté Francophone d'Afrique
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GPF:	Groupement de Promotion Féminine
GRN:	Guinaw Rail Nord
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
NU :	Nations Unies
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement

- ONG :** Organisation Non Gouvernementale
- PAM :** Programme Alimentaire Mondial
- PAS :** Plan d'Ajustement Structurel
- PIB :** Produit Intérieur Brut
- PNUD :** Programme des Nations Unies pour le Développement
- PTF :** Partenaires Techniques et Financiers
- SNPS :** Stratégie Nationale de Protection Sociale
- SRSD :** Service Régional des Statistiques et de la Démographie
- SYSCOA :** Système Comptable Ouest Africain
- UE :** Union Européenne
- UEMOA :** Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
- UNICEF :** Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UEMOA - BIBLIOTHEQUE

SOMMAIRE

DEDICACES	I
REMERCIEMENTS	II
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	III
SOMMAIRE	V
INTRODUCTION GENERALE DE L'ETUDE	1
1ere PARTIE :.....	7
FONDEMENTS THEORIQUES, CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE	7
Chapitre I : Fondements théoriques.....	8
Section 1 : La théorie de la lutte contre la pauvreté	8
Section 2 : Le ciblage et la distribution : mécanisme de mise en pratique	15
Chapitre II : Contexte et méthodologie de l'étude.....	24
Section 1 : Contexte de l'étude.....	24
Section 2 : Méthodologie.....	32
2eme PARTIE :.....	36
PRESENTATION DES RESULTATS, ANALYSE ET RECOMMANDATIONS	36
Chapitre 3 : Présentation des résultats.....	37
Section 1 : Le processus de ciblage du projet « Bons d'achat alimentaire »....	37
Section 2 : La distribution	42
Chapitre 4 : Analyse des résultats et recommandations.....	51
Section 1 : Analyse des résultats	51
Section 2 : Recommandations	57
CONCLUSION GENERALE.....	63
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	65
ANNEXES.....	67
TABLE DES MATIERES	71

INTRODUCTION GENERALE DE L'ETUDE

1. Introduction

La problématique de la pauvreté reste d'actualité partout dans le monde et en particulier dans les pays en développement comme le Sénégal. La majorité des populations n'a pas accès aux revenus monétaires avec le taux élevé de chômage. Ces populations ont aussi des difficultés à bénéficier du concours des établissements de crédit alors que l'accès aux services sociaux de base reste une gageure. Ces problèmes sont loin d'être exhaustifs puisque l'analphabétisme sévit encore pendant que l'éducation est caractérisée par un faible taux d'achèvement. Dans le même temps, la couverture sanitaire devient de plus en plus ardue surtout pour les groupes vulnérables du fait d'un système de protection sociale qui ne privilégie que les travailleurs du secteur formel.

Fort de ce constat, le Sénégal a mis en œuvre une stratégie globale pour lutter contre la pauvreté à travers le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui intègre les politiques et programmes de développement, sur la base d'une démarche de plus en plus inclusive visant à assurer les conditions d'une croissance soutenue et durable, à réduire significativement la pauvreté et à contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le DSRP-I, défini sur la période 2003-2005, a été mis à profit par l'Etat pour corriger les incidences négatives de la pauvreté aux plans social et politique. Mais les taux de pauvreté sont encore relativement élevés et la distribution des revenus reste particulièrement inégalitaire au Sénégal. Cela appelle davantage de mesures vigoureuses pour réduire la pauvreté de moitié en 2015 et rendre plus solidaire la redistribution des fruits de la croissance.

Les facteurs qui ont permis de réaliser une forte croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) et d'améliorer la qualité de vie des populations entre 1995 et 2005 ont été durement affectés successivement par les crises alimentaires et énergétiques et la dépression économique et financière de 2008, ce qui a exposé

une nouvelle fois les populations dans une situation de précarité traduite par les résultats en demi teinte du DSRP II (2006-2010).

Ainsi, pour éviter le basculement des populations dans une pauvreté accrue, le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a mis en œuvre des projets pour soulager les groupes les plus touchés par les crises répétées de ces dernières années.

Parmi ceux-ci, le projet pilote de transferts en espèces aux ménages vulnérables ciblant les mères d'enfants de moins de 5 ans et le projet pilote « Bons d'achat alimentaire », objet de la présente étude.

Ce projet, venu pour répondre aux chocs de 2008, et qui vise toutes les couches vulnérables affectées par l'insécurité alimentaire, a connu des difficultés dans le ciblage mais aussi dans la distribution des bons.

Dans le cadre de cette étude, il s'agira de contribuer à l'amélioration de ce projet de lutte contre la pauvreté en vue de bonifier son intervention future. Pour ce faire, il sera nécessaire, dans un premier temps, de présenter le cadre théorique et méthodologique de l'étude pour ensuite décliner et analyser les résultats et enfin formuler des recommandations à l'endroit de tous les acteurs concernés.

2. Objet de l'étude

L'étude porte sur un projet de lutte contre la pauvreté à travers la distribution de bons alimentaires aux populations les plus exposées à l'insécurité alimentaire. Elle s'intéresse particulièrement à l'analyse de la mise en œuvre du projet pilote « Bons d'achat alimentaire » appelé aussi « cash voucher » afin d'évaluer les modalités de son application future dans les zones affectées.

3. Problématique

La production alimentaire au Sénégal ne couvre environ que la moitié des besoins en produits alimentaires nécessaires à la consommation des populations. Le pays dépend beaucoup des importations pour couvrir le déficit.

Avec la hausse des prix du carburant, les prix des denrées de première nécessité ont augmenté de façon substantielle, ce qui a provoqué une perte de pouvoir d'achat chez les populations les plus démunies.

Ainsi, dans le souci d'éviter le basculement d'importantes franges de la population dans l'extrême pauvreté et l'exclusion suite à la crise économique de 2008, le ministère en charge de la famille, en partenariat avec le PAM/Sénégal et grâce au financement de l'Union Européenne, a mis en place un projet de transferts sociaux, appelé « Bons d'achat alimentaire », destiné aux familles les plus démunies exposées à l'insécurité alimentaire.

Ce projet, mis en œuvre pour répondre à l'insécurité alimentaire, a connu des limites dans son exécution. D'abord le ciblage a enregistré des difficultés avec des erreurs d'inclusion et d'exclusion. Certaines familles démunies n'ont pas pu bénéficier de ce projet pendant que d'autres, qui ne sont pas dans le besoin, ont été ciblées. De plus, le ciblage s'est déroulé sur un temps relativement long, ce qui a conduit à l'impatience des bénéficiaires alors que la situation devenait de plus en plus difficile. Cette durée a rendu le ciblage beaucoup plus coûteux, ce qui pourrait affecter les ressources directement allouées aux populations.

S'agissant de la distribution, elle s'est révélée peu discrète ; les bénéficiaires étant obligés de se regrouper dans un point de distribution pour récupérer leurs bons et de faire la queue auprès du détaillant pour changer ces bons en vivres, ce qui n'a pas manqué d'indisposer certains d'entre eux. D'autres ont été confrontés à des difficultés énormes pour acheminer leurs provisions vers leurs foyers, en raison de l'éloignement des boutiques agréées alors qu'ils manquent de moyens financiers pour transporter les aliments reçus. Cette situation a obligé certains bénéficiaires à transporter eux-mêmes les vivres, soit en mobilisant des moyens financiers supplémentaires pour se payer les services d'un charretier soit en les portant eux-mêmes.

Ces constats ont amené le projet à expérimenter des solutions pour améliorer l'acheminement des denrées. Ainsi, certains détaillants ont payé des charretiers pour convoier les vivres chez les bénéficiaires habitant dans un même rayon, à charge pour le détaillant de retirer le prix du transport dans la valeur du bon. Cette solution

n'étant pas pérenne, il est urgent d'en trouver d'autres plus adaptées afin d'arriver à une bonne mise en œuvre de la prochaine phase. D'autres problèmes ont été soulevés par les populations bénéficiaires mais ils n'ont pas encore trouvé de début de solution.

C'est ce qui justifie le choix de notre étude qui porte sur l'analyse de la mise en œuvre du projet pilote « Bons d'achat alimentaire », exécuté dans la commune de Pikine à partir d'une question principale de recherche intitulée comme suit : **quels dispositifs de ciblage et mécanismes de distribution faut-il pour une bonne mise en œuvre du projet « bons d'achat alimentaire » dans sa phase d'extension?**

4. Objectifs de l'étude

La présente étude vise un objectif général et quatre objectifs spécifiques.

❖ Objectif général :

L'objectif général de l'étude consiste à analyser la mise en œuvre du projet pilote « Bons d'achat alimentaire » dans le département de Pikine en vue de son élargissement à d'autres localités du pays dans une perspective de lutte contre la pauvreté.

❖ Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques que l'étude doit mettre en exergue s'articulent autour des points ci-après :

- étudier le dispositif de ciblage du projet ;
- analyser les mécanismes de distribution du projet ;
- déterminer les effets du projet ;
- proposer des recommandations en vue d'apporter d'éventuelles améliorations au projet.

5. Intérêt de l'étude

L'intérêt de l'étude revêt de multiples dimensions dont les plus évidentes sont d'ordres politique, économique et social.

❖ **Au plan politique**

L'étude peut aider le gouvernement à répondre à la demande sociale pour une stabilité politique durable. Avec ce projet, les gouvernants pourront assurer aux populations les plus vulnérables une sécurité alimentaire. D'où la nécessité d'analyser sa mise en œuvre en vue d'une meilleure intervention future.

❖ **Au plan économique**

L'analyse du projet « Bons d'achat alimentaire » pourrait permettre de stimuler la demande et de développer les marchés locaux dans la mesure où un tel projet peut aider à accroître le pouvoir d'achat des bénéficiaires mais aussi permettre aux détaillants, chargés de la distribution des vivres, d'avoir un meilleur chiffre d'affaire. Les bons d'achat pourraient aussi contribuer au développement du marché local avec la consommation du riz local.

A titre d'exemple, pour un échantillon aléatoire de 200 ménages, un détaillant peut se retrouver avec un chiffre d'affaire de 3 600 000 francs ($200 \times 6 \text{ bons} \times 3000 \text{ francs}$), à la fin de chaque distribution mensuelle ; soit 21 600 000 francs pour la phase pilote de 6 mois ($3\,600\,000 \text{ francs} \times 6 \text{ mois}$). En d'autres termes, chaque détaillant a 200 ménages à ravitailler, en moyenne, et avec six bons par ménages, il se retrouve avec 1200 bons à échanger.

❖ **Au plan social**

Ce projet « Bons d'achat alimentaire » permet aux populations bénéficiaires de subvenir à leurs besoins, ce qui leur permettra d'utiliser leurs ressources supplémentaires dans la santé, l'éducation et les activités génératrices de revenus. Ce mécanisme de filets sociaux de sécurité va permettre, à long terme, de réduire la pauvreté en favorisant l'autonomisation des populations.

6. Délimitation du champ de l'étude

L'étude porte sur l'analyse de la mise œuvre d'un projet de lutte contre la pauvreté. Il s'agira d'étudier le dispositif de ciblage et les mécanismes de distribution du projet « Bons d'achat alimentaire » dont la phase pilote est bouclée dans les

commune de Pikine et Ziguinchor. L'étude portera uniquement sur la commune de Pikine où le projet est appliqué, en premier lieu.

Il sera donc nécessaire de vérifier le ciblage des bénéficiaires et d'analyser les mécanismes de distribution des bons d'achat alimentaire à travers leur système d'échange et l'atteinte des objectifs visés par le projet.

7. Démarche méthodologique de l'étude

La démarche méthodologique repose sur :

a) Le type d'étude

Dans le cadre de cette étude, la recherche est de type descriptif-explicatif. Ce qui a permis de retracer le processus de mise en œuvre du projet pilote « bons d'achat alimentaire » et de l'analyser dans ses composantes.

b) La méthode de collecte

La recherche documentaire, l'élaboration des instruments de collecte, le pré-test et l'administration des instruments constituent les étapes importantes de cette partie.

Cette recherche étant qualitative, une méthode d'échantillonnage non probabiliste est choisie avec un échantillonnage au hasard simple pour le choix des quartiers. Une fois les quartiers choisis, tous les acteurs sont interrogés à partir une interview semi structurée.

c) Méthode et outils d'analyse

Les données recueillies sont traitées manuellement, l'analyse de contenu est utilisée du fait de l'orientation qualitative de la recherche.

8. Annonce du plan

L'étude est structurée en deux grandes parties dont chacune est divisée en deux chapitres comprenant pour l'un et l'autre deux sections. La première partie présente les cadres théorique, contextuel et méthodologique de l'étude. La seconde décline les résultats de la recherche et les recommandations.

1ere PARTIE :
FONDEMENTS THEORIQUES,
CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE
L'ETUDE

Dans cette première partie, deux chapitres font l'objet de l'étude. Il s'agit des fondements théoriques de l'étude, d'une part, le contexte et la méthodologie, d'autre part.

Chapitre I : Fondements théoriques

Le chapitre traitant des fondements théoriques se décline en deux sous points relatifs à la théorie de la lutte contre la pauvreté, au ciblage et à la distribution retenue comme mécanisme pratique de lutte contre la pauvreté.

Section 1 : La théorie de la lutte contre la pauvreté

L'étude de la théorie de la lutte contre la pauvreté exige d'explorer le concept de pauvreté dans toutes ses dimensions avant de traiter le concept de protection sociale.

1.1 La pauvreté

Etudier le concept revient, dans le cadre de cette étude, à définir le concept, mesurer la pauvreté et étudier la pauvreté et la vulnérabilité sociale.

1.1.1 Définition de la pauvreté

Selon l'usage le plus courant, la **pauvreté** caractérise la situation d'un individu qui ne dispose pas des ressources réputées suffisantes pour vivre dignement dans une société et dans son contexte. Elle se traduit par une insuffisance de ressources matérielles affectant la nourriture, l'accès à l'eau potable, les vêtements, le logement, et/ou les conditions de vie en général. Elle est également une insuffisance de ressources intangibles telles que l'accès à l'éducation, l'exercice d'une activité valorisante, le respect reçu des autres citoyens ou encore le développement personnel.

La pauvreté est également considérée comme un élément explicatif des inégalités économiques. Elle est surtout liée à l'articulation des inégalités sociales et économiques car, de manière générale, les "pauvres" cumulent beaucoup d'inégalités. De plus, la pauvreté est à la source de l'exclusion, même si on peut être pauvre sans être exclu et, éventuellement, être exclu sans être pauvre.

Pour le **DSRP II (2006-2010)**, la pauvreté est multidimensionnelle. Les populations s'auto désignent pauvres ou non pauvres selon des critères qui leur sont propres. À cet égard, un proverbe recueilli lors du processus participatif définit la pauvreté comme « l'absence d'avoir, de savoir et de pouvoir ». L'absence d'avoir peut s'interpréter comme une insuffisance de revenus et de patrimoine physique tandis que l'absence de savoir et de pouvoir peuvent s'interpréter respectivement comme une insuffisance de capital humain et de capital social. C'est cette définition qui fonde la stratégie du Sénégal en matière de lutte contre la pauvreté. Elle découle de la culture qui renvoie à la nature des formes d'organisation sociale et politique des communautés locales et aux stratégies sous-jacentes. Aussi, importe-t-il d'investir dans la culture qui détermine la manière de vivre des populations et qui subséquemment influence la méthode à utiliser pour combattre la pauvreté.

Le nouveau **Document de Politique Economique et Sociale (DPES)** rappelle l'approche de la pauvreté retenue par le Sénégal. Cette approche met l'accent sur la précarité qui affecte avec persistance plusieurs domaines de l'existence, hypothéquant lourdement les chances de pouvoir assumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même. La pauvreté renvoie ainsi à un paquet de manques relatifs au revenu monétaire, à la nourriture, à l'habillement, à un logement décent et à l'accès à l'éducation, à la santé et à l'eau potable. L'approche empirique de cette définition de la pauvreté est traduite par un panier de biens alimentaires et non-alimentaires indispensables à chaque individu ou groupe d'individus pour vivre dans des conditions décentes.

1.1.2 Mesure de la pauvreté

Deux éléments sont requis pour la mesure de la pauvreté : l'indicateur du bien être et la ligne de pauvreté.

1.1.2.1 L'indicateur de bien être

L'indicateur de bien être s'attache à la dimension monétaire du bien être, à savoir les revenus et la consommation. Pour mieux l'approcher, le concept de consommation est utilisé puisqu'il s'avère être un meilleur indicateur de résultats que les revenus, en termes de mesure de la pauvreté.

La consommation traduit plus fidèlement le niveau de vie réel d'un ménage et sa capacité à couvrir ses besoins fondamentaux. Les dépenses de consommation ne reflètent pas uniquement les biens et les services qu'un ménage peut obtenir sur la base de ses revenus actuels, mais elles attestent aussi de sa capacité à accéder aux marchés du crédit ou à ses économies lorsque les revenus sont plus faibles, voire négatifs, que ce soit en raison des variations saisonnières, de mauvaises récoltes ou d'autres circonstances qui peuvent faire fluctuer considérablement les revenus.

L'utilisation du revenu comme mesure de la pauvreté présente également ses avantages. Par exemple, la mesure de la pauvreté au moyen du revenu permet de faire la distinction entre les sources de revenus.

La pauvreté n'est pas seulement liée au manque de revenus ou de consommation. Elle demeure aussi corrélée à des performances insuffisantes en matière de santé, d'alimentation et d'alphabétisation, à des déficiences de relations sociales, à l'insécurité, à une faible estime de soi-même et à un sentiment d'impuissance. Dans certains cas, les outils développés pour la mesure de la pauvreté monétaire peuvent s'appliquer aux indicateurs non monétaires du bien-être. L'application des outils de mesure de la pauvreté aux indicateurs non monétaires passe par la possibilité de comparer la valeur de l'indicateur non monétaire d'une personne ou d'un ménage à un seuil, ou « ligne de pauvreté », en dessous duquel on considère que la personne ou le ménage n'est pas en mesure de couvrir ses besoins fondamentaux.

1.1.2.2 Ligne de pauvreté

La ligne de pauvreté est un point limite qui sépare les pauvres des non pauvres. Elle peut être de nature monétaire (par exemple, un certain niveau de consommation) ou non monétaire (par exemple, un certain niveau d'éducation). L'utilisation de plusieurs lignes permet de distinguer différents niveaux de pauvreté. Il existe principalement deux types de lignes de pauvreté : la pauvreté absolue et la pauvreté relative.

La **pauvreté absolue** concerne les gens qui ne disposent pas de la quantité minimale de biens et services permettant une vie normale. L'ONU, par exemple, définit la pauvreté absolue comme la situation dans laquelle un individu n'a pas les

moyens de se procurer le panier de biens jugés indispensables à sa survie (estimé à deux dollars par jour et par personne, pour les pays en voie de développement).

La **pauvreté relative** s'établit par comparaison avec le niveau de vie moyen du pays dans lequel on se trouve. On détermine d'abord le revenu médian, revenu qui partage la population en deux parties égales. La pauvreté se définit alors par rapport à une proportion de ce revenu médian.

1.1.3 Pauvreté et Vulnérabilité sociale

La vulnérabilité est une forme de fragilité matérielle ou morale à laquelle est exposé un individu, une organisation ou une société. Le concept de vulnérabilité est intrinsèquement lié au risque de fragilisation auquel est exposé l'individu ou le collectif et dont la concrétisation potentielle serait l'exclusion sociale.

L'analyse de la vulnérabilité consiste à identifier la probabilité d'une personne, qu'elle soit pauvre ou non, à subir une perte significative de bien-être en conséquence d'un changement de situation ou d'un choc. Elle porte donc tant sur la nature des forces agissant sur le bien être d'une personne que sur son aptitude sous-jacente à se protéger des risques auxquels elle est exposée.

La fragilisation des différents systèmes d'appartenance que sont le marché du travail, la famille, les réseaux sociaux, le système de protection sociale et le système démocratique contribue à la vulnérabilité sociale de nombreux individus appartenant à différents groupes dans la société : immigrants, travailleurs peu qualifiés, personnes âgées, personnes à faibles revenus.

La vulnérabilité est à la fois une cause, un symptôme et un élément constitutif de la pauvreté chronique (Prowse, 2003). Les risques et les chocs peuvent faire perdre aux pauvres le capital dont ils peuvent disposer et les enfermer dans un état de dénuement encore plus grand dont ils seront incapables de sortir (Carter et al. 2004). Le risque peut accentuer la persistance de la pauvreté et même inscrire celle-ci dans un cercle vicieux (Dercon, 2004).

La pauvreté et la vulnérabilité sont fortement corrélées. La situation de pauvreté accroît la vulnérabilité du fait du manque de revenus disponibles pour payer

les services essentiels en temps de survenance d'un choc et de l'impossibilité de recours à l'épargne, à l'emprunt et à des réseaux de solidarité. La vulnérabilité à son tour, renforce la pauvreté. Comme le montrent les résultats des enquêtes de perception de la pauvreté, l'exposition des ménages à une série de risques peut conduire au basculement dans la pauvreté. Les risques pour les ménages et les individus identifiés peuvent être classés en deux catégories : les risques collectifs et les risques individuels.

1.2 La Protection sociale

Dans ce paragraphe, il s'agira de définir la protection sociale en déclinant ses fonctions et ses mécanismes.

1.2.1 Définition de la protection sociale

La protection sociale est un ensemble de mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux, c'est-à-dire aux situations pouvant provoquer une baisse des ressources ou une hausse des dépenses. La protection sociale a donc, à la fois, des objectifs matériels (permettre aux individus de survivre quand ils sont malades, ou âgés, ou chargés de famille nombreuse, par exemple) et des objectifs sociaux (réduire l'inégalité devant les risques de la vie et assurer aux individus un minimum de revenus leur permettant d'être intégrés dans la société).

Julie Van Domelen, consultante à la Banque Mondiale, définit la protection sociale comme des initiatives privées et publiques qui réduisent l'exposition des personnes aux risques et améliorent leur capacité à se protéger contre ces risques et la perte de revenus qui menacent leur bien-être présent et futur.

La protection sociale couvre, entre autres, les risques liés à la santé, à la vieillesse et la survie, au logement, à l'emploi, à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Elle est définie dans le cadre de la **Stratégie Nationale de Protection Sociale, élaborée en 2005**, comme étant l'organisation de solidarités professionnelles, communautaires ou nationales dont le but est (i) de garantir l'accès aux biens et services essentiels ; (ii) de conduire une politique de protection et de prévention des risques sociaux et naturels ; (iii) de promouvoir les capacités et les

potentiels de chaque individu ; (iv) d'assurer la sécurité des biens et des investissements, conditions nécessaires pour une croissance durable. De manière générale, la protection sociale vise à assurer un minimum de bien être aux individus en luttant contre l'insuffisance monétaire, l'exclusion sociale, la discrimination et les risques de vie.

1.2.2 Les fonctions de la protection sociale

La Banque Mondiale inscrit la protection sociale dans un triptyque comprenant les fonctions de prévention, de protection et de promotion.

1.2.2.1 La Prévention

Elle vise à réduire la probabilité que les chocs économiques dévastateurs n'aient des conséquences néfastes sur les individus et les ménages, ce qui permet, par conséquent, d'éviter une déchéance dans la pauvreté. Cet objectif est largement atteint par le biais de mécanismes d'assurance sociale, par exemple en matière de chômage, d'incapacité ou encore de climat dans les pays développés.

1.2.2.2 La Protection

Elle vise à assurer aux individus et aux ménages un niveau minimum de bien-être et à empêcher que des pertes irréversibles et catastrophiques en capital humain ne se produisent. Les initiatives de protection sociale préventives peuvent également réduire les dommages socio-économiques générés par des inégalités importantes. Les initiatives de ce type comprennent les filets de sécurité, les pensions sociales, l'alimentation scolaire et les efforts visant à accroître l'accès des plus pauvres aux services sociaux de base.

1.2.2.3 La Promotion

Elle vise la création d'opportunités permettant aux hommes et aux femmes d'avoir accès à des moyens de subsistance plus productifs. Cet objectif peut être réalisé par le biais de divers mécanismes tels que le renforcement des compétences et le soutien à l'employabilité, l'investissement dans le capital humain et le renforcement des individus afin qu'ils soient en mesure de faire des investissements plus innovateurs et plus productifs, bien que plus risqués. Il pourra notamment s'agir ici de programmes axés sur le marché du travail, de projets d'acheminement de

services ciblés, de transferts financiers conditionnels et de programmes de travaux publics.

1.2.3 Mécanismes de la protection sociale

Pour assurer ces trois fonctions, la protection sociale utilise deux mécanismes que sont l'assurance sociale et les transferts sociaux.

1.2.3.1 Assurance sociale

L'assurance sociale qui est un mécanisme de partage de risque est un système contributif. Elle permet aux ménages de se protéger contre divers facteurs de privation et d'atténuer les risques d'endettement. Elle a une fonction protectrice en couvrant certains risques tels que le chômage, l'inflation et certains risques médicaux.

En Afrique, l'assurance sociale comporte des limites du fait que :

- la majorité des travailleurs sont dans le secteur informel ;
- la plupart des projets sont parfois mal gérés, ce qui n'encourage pas certaines personnes à adhérer ;
- les ménages pauvres n'ont pas de moyens pour intégrer les systèmes contributifs.

1.2.3.2 Les transferts sociaux

Les transferts sociaux, à travers l'assistance sociale (transferts réguliers et prévisibles) et les filets sociaux, permettent aux populations pauvres de disposer d'un minimum de sécurité de revenu, de moyens de subsistance et de soins de santé.

Les transferts sont non contributifs et ciblent particulièrement les pauvres ou les personnes vulnérables à la pauvreté. Ils visent directement à appuyer la consommation et à faciliter l'accès aux services sociaux de base aux individus et aux ménages. Ils sont financés par les capitaux publics du gouvernement et/ou des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Ces transferts sociaux s'articulent autour de plusieurs types de projets qu'on appelle filets sociaux de sécurité. Les filets sociaux sont des projets de transferts non contributifs ciblant les pauvres ou les individus vulnérables à la pauvreté et aux chocs (par exemple des transferts en espèce ou en nature comme les cantines

scolaires, des subventions aux prix, des projets de travaux publics, des exonérations de frais pour utilisation de services de base).

Les filets sociaux ont à la fois :

– un rôle de redistribution, soutenue par la solidarité : fournir de l'assistance aux ménages vulnérables afin de contribuer à réduire l'impact de la pauvreté pour qu'ils s'en sortent définitivement;

– un rôle productif : aider les ménages à gérer les risques et faire face à l'impact des chocs (macroéconomiques, structurels et individuels), en les assistant dans les moyens de subsistance et en les aidant à permettre aux générations futures de sortir de la pauvreté et contribuer ainsi à une croissance plus durable.

Les filets sociaux sont complémentaires aux projets de développement et contribuent à la croissance économique et au développement social car :

- ils aident ceux qui ne peuvent pas participer aux progrès économiques et sociaux ;
- ils assurent un minimum de ressources pour les ménages en insécurité alimentaire pendant les périodes normales ;
- ils sont fondamentaux pour la mise en place des projets d'urgence en période de crise.

Tous ces mécanismes permettent d'assurer un mieux être aux populations et une stabilité politique et économique des Etats.

Section 2 : Le ciblage et la distribution : mécanisme de mise en pratique

La lutte contre la pauvreté passe nécessairement par un bon dispositif de ciblage et des mécanismes de distribution appropriés.¹

2.1 Le ciblage des projets de lutte contre la pauvreté

Dans un contexte de ressources budgétaires limitées et suite au constat que la croissance et l'aide publique au développement ne bénéficiaient pas forcément aux pauvres, la communauté internationale a eu recours à des outils spécifiques

¹ Le ciblage des politiques de lutte contre la pauvreté : quel bilan des expériences des pays en développement ?
Emmanuelle LAVALLE. DIAL

permettant d'atteindre en priorité les pauvres. Le ciblage des politiques de lutte contre la pauvreté est l'un de ces outils.

2.1.1 Définition du ciblage

Le terme de ciblage désigne la concentration des ressources des programmes de lutte contre la pauvreté sur les populations les plus pauvres ou les plus vulnérables.

Le recours aux politiques ciblées dans les pays en développement a débuté dans les années 1980, dans le but de compenser les effets sur les conditions de vie des Plans d'Ajustement Structurel (PAS) tout en maintenant la rigueur budgétaire imposée par ces plans.

Dans les années 1990, l'aide aux pays en développement connaît un changement de paradigme qui aboutit à l'affichage de la réduction de la pauvreté comme l'un des principaux objectifs de la communauté internationale. Dans ce contexte, le ciblage n'est plus un outil d'accompagnement mais un instrument pour la recherche d'une plus grande efficacité de la lutte contre la pauvreté.

Dans un contexte de rareté des ressources, le ciblage peut, en effet, apparaître comme particulièrement attrayant puisque la réduction de la pauvreté est a priori plus importante si les ressources sont concentrées sur les ménages pauvres plutôt que d'être distribuées à l'ensemble de la population à travers une politique universelle.

Parmi les politiques de lutte contre la pauvreté, le ciblage s'applique généralement aux politiques portant sur les secteurs sociaux tels que l'éducation, la santé ou la nutrition. Il peut également concerner les politiques de développement des infrastructures, de distribution d'énergie, d'eau ou, de manière plus transversale, de développement urbain ou rural.

Le ciblage contribue de deux manières à répondre aux défis de la lutte contre la pauvreté. D'une part, il autorise la mise en place de programmes élaborés spécifiquement pour répondre aux besoins des pauvres. D'autre part, en concentrant les ressources sur les pauvres, le ciblage permet une utilisation plus efficace des ressources qu'une politique universelle.

2.1.2 Les méthodes de ciblage

Il existe un grand nombre de méthodes de ciblage parmi lesquels le ciblage d'individus ou de ménages, le ciblage de catégories et le ciblage par auto-sélection.

2.1.2.1 Le ciblage d'individus ou de ménages pauvres²

Pour concentrer les ressources d'un programme vers les pauvres, la méthode la plus intuitive consiste à définir un critère d'éligibilité et de sélectionner les ménages ou les individus répondant à ce critère. Le critère d'éligibilité doit rendre compte du statut de pauvreté des ménages ou des individus. Le critère d'éligibilité peut être défini à partir d'une mesure directe des revenus ou de la consommation. Cette méthode de ciblage, nommée en anglais « means testing », ne peut s'appliquer qu'aux programmes visant à réduire la pauvreté monétaire. Elle est de loin la plus coûteuse mais également celle qui limite le plus les erreurs d'inclusion ou d'exclusion, si elle est réalisée dans de bonnes conditions.

Le critère d'éligibilité peut également être basé sur un score construit à partir d'un ensemble de variables reflétant les conditions de vie des ménages. L'appellation anglaise de cette méthode, « proxy means testing », suggère que cet indicateur est une approximation d'une mesure directe du revenu ou de la consommation. Il peut également être vu comme un indicateur mesurant la pauvreté non-monétaire, en particulier la non-satisfaction des besoins essentiels. Si l'on cherche à mesurer la pauvreté monétaire, cette méthode est moins coûteuse et plus facile à mettre en œuvre que la première mais elle est également moins précise.

2.1.2.2 Le ciblage de catégories

Plutôt que de cibler des individus ou des ménages, de nombreux programmes de réduction de la pauvreté ont opté pour un ciblage plus large, c'est-à-dire retenant comme population ciblée des catégories d'individus. Les catégories les plus souvent définies par les programmes ayant recours à ce type de ciblage sont la zone de résidence, on parle alors de ciblage par zones géographiques, ou encore des caractéristiques démographiques telles que l'âge et le sexe.

² Idem

❖ Ciblage géographique

Dans la plupart des pays en développement, les inégalités de revenu sont très élevées, au niveau régional, et généralement de plus grande ampleur que celles observées à l'intérieur (Bigman et Fofack, 2000). Les disparités régionales ont de multiples origines. A un niveau village, les ménages partagent généralement les mêmes conditions climatiques et géographiques, le même type d'activités productives et bénéficient d'un même accès aux infrastructures. Les inégalités de revenu peuvent alors être plus importantes entre les villages qu'entre les individus d'un même village. Ravallion et Wodon (1997) montrent ainsi qu'au Bangladesh, le lieu de résidence prédit beaucoup mieux que toutes les autres caractéristiques des ménages le niveau de pauvreté. Ils concluent en affirmant que les zones pauvres ne sont pas pauvres seulement parce que s'y concentrent des ménages ayant des caractéristiques observables corrélées à la pauvreté mais plutôt parce que les caractéristiques des ménages (leur force de travail, leur capital humain, etc.) sont différemment valorisées, selon la zone géographique.

Ce constat a conduit de nombreux décideurs politiques ou administrateurs de programmes de réduction de la pauvreté à choisir les bénéficiaires des programmes, selon la zone géographique dans laquelle ils résident, en déterminant des zones pauvres et des zones non-pauvres.

En effet, l'efficacité du ciblage géographique dépend fortement de la concentration des pauvres à l'intérieur des zones géographiques. Si la population est assez hétérogène à l'intérieur des zones quant au niveau de pauvreté, le ciblage génère à la fois des erreurs d'inclusion (les zones identifiées comme pauvres contiennent une part importante de non-pauvres) et des erreurs d'exclusion (des pauvres résident dans les zones identifiées comme non-pauvres).

Dans le ciblage géographique, les données administratives couvrant l'ensemble du territoire et contenant des informations supposées corrélées au niveau de pauvreté de la zone sont utilisées. Ces informations peuvent être les niveaux de scolarisation, les dotations en infrastructures (routes, accès à l'eau, infrastructures de santé, offre scolaire, etc.) ou encore la satisfaction des besoins essentiels.

Lorsqu' un pays dispose de données récentes à la suite d'un recensement auprès des ménages, il est possible de combiner un découpage géographique et une définition précise de la pauvreté.

Le ciblage géographique s'appuie alors sur la méthodologie développée pour construire les cartes de pauvreté. Elle permet notamment de cibler les pauvres définis, selon un critère monétaire. A partir de l'enquête auprès des ménages, le niveau de consommation est estimé en fonction de variables communes à l'enquête et au recensement. Le modèle obtenu par cette estimation permet ensuite d'approcher un niveau de consommation pour tous les ménages à partir des données de recensement et celles contenues dans l'enquête. Il est alors possible d'évaluer la pauvreté au niveau de la plus petite unité géographique retenue dans le recensement. Les pays en développement ont depuis quelques années largement développé cet outil pour mettre en œuvre leurs politiques sociales.

❖ Ciblage démographique

Le ciblage démographique consiste à faire bénéficier d'un programme l'ensemble des personnes correspondant à une catégorie démographique facilement observable telle que les femmes ou les personnes âgées. L'hypothèse sous-jacente à ce type de ciblage est que certaines catégories démographiques sont plus touchées que d'autres par la pauvreté, soit du fait de leur vulnérabilité soit du fait d'une discrimination à leur égard. Un autre objectif du ciblage démographique est, dans certains cas, d'utiliser les externalités positives générées par le fait de faire bénéficier une catégorie de la population. Duflo (2000) montre, par exemple, dans le cas du programme de transferts pour les retraités en Afrique du Sud, que lorsque la bénéficiaire est une femme, le développement des enfants du ménage est significativement amélioré.

Ce type de ciblage est généralement retenu pour répondre à des objectifs spécifiques de réduction de la pauvreté mais surtout pour sa relative facilité de mise en œuvre et son faible coût, relativement aux autres types de ciblage. Tout comme le ciblage géographique, il permet d'éviter une stigmatisation de la population pauvre et les modifications de comportements des individus. Il offre, de plus, l'avantage d'être souvent populaire et donc de bénéficier d'un large soutien politique.

Le ciblage de catégories (géographique et démographique) est particulièrement adapté aux pays dans lesquels une catégorie particulière de la population est plus touchée par la pauvreté que d'autres. Il permet alors de faire l'économie d'identifier les pauvres, ménage par ménage ou individus par individus, limitant ainsi les coûts administratifs et privés du ciblage mais aussi les coûts sociaux, du fait de son caractère moins stigmatisant. Le ciblage de catégories permet, en outre, de prendre en compte des dimensions non monétaires de la pauvreté, de la même manière que le proxy-means testing et de réduire les inégalités injustes reposant, par exemple, sur le genre ou le lieu de naissance. Cependant, le ciblage de catégories n'est efficace qu'à deux conditions :

- la catégorie ciblée doit être plus pauvre dans son ensemble que les autres ;
- à l'intérieur de la catégorie, les individus ou les ménages doivent être homogènes quant à leur statut de pauvreté.

Son efficacité est également très dépendante de la qualité des données existantes.

2.1.2.3 Ciblage par auto-sélection

L'auto-sélection est une méthode de ciblage qui n'impose pas de conditions d'éligibilité mais qui repose sur la mise en œuvre d'incitations qui encouragent la participation des plus pauvres et/ou découragent celle des moins pauvres. Ces incitations s'appuient sur l'existence de différences entre pauvres et non pauvres, du point de vue de leurs coûts d'opportunités. Les mécanismes d'attribution font en sorte que le coût implicite de la participation au programme soit proportionnel au niveau de revenu ou de richesse des participants. Plusieurs mécanismes d'attribution des bénéfices ou des transferts sont couramment utilisés : condition de travail ; qualité des biens et conditions de distribution ; ciblage par les quantités consommées.

L'un des principaux avantages de l'auto-sélection est de faire l'économie des coûts de sélection des bénéficiaires. C'est une méthode de ciblage relativement ancienne et assez répandue, notamment dans les pays où les capacités administratives sont faibles. Elle repose souvent sur l'articulation entre un mécanisme d'incitation et un type particulier d'intervention : la condition de travail va

de pair avec la mise en œuvre de travaux publics ; la subvention de produits alimentaires utilise la qualité des biens et/ou leur mode de distribution.

Cette méthode a également des inconvénients en stigmatisant les bénéficiaires et parfois le taux de rémunération est plus bas que le marché.

Toutes ces méthodes de ciblage peuvent être combinées et s'accompagnent dans la majeure des cas du **ciblage communautaire** qui consiste à faire participer tous les acteurs locaux (délégués de quartiers, associations de jeunes, de femmes, imams,...) pour le choix de potentiels bénéficiaires.

2.1.3 L'efficacité du ciblage

La mise en œuvre du ciblage connaît des difficultés qui ont des effets sur les performances des politiques ciblées. Ces difficultés conduisent à des erreurs d'inclusion et d'exclusion dans l'identification de la population ciblée, ce qui réduit l'efficacité du ciblage. C'est notamment le cas lorsque les données sont de mauvaise qualité, les hypothèses d'auto-sélection peu pertinentes, les manipulations des informations par les ménages importantes ou encore lorsque les coûts privés (coûts d'opportunité, coûts de transaction) à investir dans le programme sont trop élevés. D'autre part, elles peuvent diminuer l'impact du programme sur la pauvreté en augmentant ses coûts et, par conséquent, en diminuant les bénéfices allant aux pauvres.

Selon l'ampleur de ces difficultés, le ciblage peut se révéler moins efficace qu'une politique universelle pour réduire la pauvreté.

En conclusion, le ciblage est un outil potentiellement très efficace pour réduire la pauvreté. Sa réussite dépend étroitement du succès de sa mise en œuvre. Un ciblage réussi permet d'identifier précisément les pauvres, sans être trop coûteux tant pour les bénéficiaires que pour l'opérateur du programme. Mais, il est particulièrement difficile de satisfaire ces conditions, dans certains cas.

2.2 Les mécanismes de distribution³

Tous les programmes de transferts sociaux sont soumis à deux mécanismes de distribution que sont les mécanismes de stock et les mécanismes de flux.

2.2.1 Le Mécanisme de « stock »

Avec le mécanisme de stock, le transfert est disponible à un endroit et à un moment précis. Il se fait par la distribution de repas sur place, de rations alimentaires en vrac, de rations alimentaires pré-conditionnées et d'enveloppes d'argent. Il nécessite le déplacement des bénéficiaires pour rejoindre un lieu spécifique déterminé à l'avance afin de pouvoir jouir du transfert social.

Ce mécanisme permet de promouvoir le capital social avec le rassemblement des bénéficiaires et le recrutement de la main d'œuvre qui permet d'assurer un emploi aux populations.

Il comporte aussi des inconvénients. Il est coûteux pour les bénéficiaires parce que nécessitant du temps et de l'argent pour le déplacement de ces derniers. De plus, il manque de flexibilité dans la mesure où il est difficile pour les bénéficiaires vivant avec un handicap physique de se déplacer jusqu'au point de distribution. L'attroupement de la foule dans les lieux de distribution pose des problèmes de dignité humaine voire de stigmatisation.

En plus des contraintes liées aux bénéficiaires, le mécanisme des stocks comporte des risques de fraude, de corruption mais aussi de sécurité avec des possibilités de vols lors des transferts. Il nécessite aussi le recrutement d'une main d'œuvre très importante, ce qui augmente le coût administratif au détriment des bénéficiaires.

2.2.2 Le mécanisme de flux

Il s'agit de la distribution de coupons « contre marchandises », comme dans le cas du projet « Bons d'achat alimentaire », de coupons « contre argent », les comptes et/ou cartes bancaires ou postales, les cartes à puces, le paiement par

³ Esther Schüring, Niveau et distribution des transferts, formation sur les transferts sociaux en Afrique de l'Ouest et du Centre avec Maastricht University et UNICEF/Sénégal

téléphone mobile. Généralement, le paiement se fait dans un véhicule disponible en permanence pour les bénéficiaires.

Ce mécanisme a beaucoup d'avantages. Il assure une certaine commodité pour le bénéficiaire par la flexibilité d'accès, la sécurité, le coût - efficacité, les risques de perte minimisés, l'augmentation de l'accès des pauvres aux services financiers et l'impact sur le développement.

Malgré ces avantages, il enregistre des inconvénients liés à la dépendance de l'accès des bénéficiaires aux services sociaux. Le coût de démarrage est également très élevé et il est uniquement viable comme option pour le long terme. Le mécanisme des flux nécessite également une formation impérative des bénéficiaires à l'utilisation de la technologie.

2.2.3 Les critères de choix d'un mécanisme ⁴

Le choix d'un mécanisme de distribution doit tenir compte de certains critères pour :

- minimiser les coûts de transaction et le risque pour l'agence d'exécution en prenant en compte la solution coût-efficacité, surtout pour les programmes à grande échelle.
- Faire de sorte qu'il y ait moins de risques, en termes de perte d'argent en raison de vol, de fraude, de corruption ou de transactions non professionnelles ;
- assurer l'accessibilité des bénéficiaires aux fonds par un mécanisme de paiement ponctuel et par la limitation du temps d'attente, tout en minimisant les coûts de transaction et les risques de sécurité ;
- permettre également aux bénéficiaires de faire des recours en cas d'erreur ;
- éviter l'atteinte à la dignité des bénéficiaires pour lutter contre la stigmatisation ;
- mettre des services financiers à la disposition des bénéficiaires pour qu'ils puissent opérer des transactions et bénéficier de ces services ;
- Permettre une exécution et un élargissement rapide du programme pour éviter le basculement des bénéficiaires dans la précarité.

⁴ Idem

Chapitre II : Contexte et méthodologie de l'étude

Ce chapitre est subdivisé en deux sections à savoir le contexte et la méthodologie de l'étude.

Section 1 : Contexte de l'étude

Dans le contexte de l'étude, il s'agira d'abord de faire la description de l'environnement de l'étude pour ensuite décrire le projet « Bons d'achat alimentaire », objet de cette étude.

1.1 Description de l'environnement de l'étude

Pour décrire l'environnement de l'étude, il est opportun de procéder d'abord à un aperçu sur le Sénégal, pour apprécier la situation socio-économique qui prévaut, ensuite à la présentation de la région de Dakar et enfin, celle du département de Pikine qui constitue le cadre d'exécution du projet.

1.1.1 Aperçu sur le Sénégal

Le Sénégal est un pays sahélien situé à l'extrême ouest du continent africain. Il est limité au nord par la Mauritanie, au sud par la Guinée Conakry et la Guinée Bissau, à l'est par le Mali et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Le Sénégal dispose de ressources naturelles limitées avec une population de douze million huit cent cinquante cinq mille cent cinquante trois (12 855 153) d'habitants, en 2011. Bien qu'il bénéficie d'une certaine stabilité politique et macroéconomique, le Sénégal reste placé dans le groupe des pays à faible revenu, si l'on en croit les statistiques issues des Rapports du PNUD.

L'évolution économique et sociale du Sénégal depuis son indépendance se caractérise par des performances relatives qui peuvent s'expliquer, en partie, par des chocs extérieurs, notamment les fortes fluctuations des termes de l'échange et les aléas climatiques.

L'environnement international, marqué par la libéralisation progressive des échanges commerciaux sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et l'intégration accrue des économies, constitue une nouvelle donne et un défi majeur pour les pays en développement comme le Sénégal.

Au niveau sous-régional, l'intégration se renforce au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) avec la mise en place progressive du cadre institutionnel (Système Comptable Ouest Africain -SYCOA, Conférence Interafricaine des Marchés des Assurances, Critères de convergence macro-économique, libre circulation des biens et des personnes) et de l'ensemble des instruments prévus dont la Bourse régionale des Valeurs mobilières (BRVM) est la dernière en date.

1.1.2 Aperçu sur Dakar

La région de Dakar est située dans la presqu'île du Cap Vert et s'étend sur une superficie de 550 km², soit 0,28 % du territoire national. L'organisation administrative de la région de Dakar a connu des mutations de plusieurs ordres depuis l'époque coloniale.

Mais, depuis 2002, par décret n° 2002 – 166 du 21 Février 2002 fixant le ressort territorial et le chef-lieu des régions et départements, la région de Dakar est composée de quatre départements : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque.

La population de la région de Dakar est estimée en 2010 à 2 592 191 habitants, dont 50,1% de sexe masculin contre 49,9% de sexe féminin. Elle représente près du quart (21,4%) de la population totale du pays, estimée à 12 855 153 habitants, ce qui fait de la région de Dakar la plus peuplée du pays. Sa macrocéphalie est certainement due au fait qu'elle est, de loin, la région la mieux dotée en infrastructures économiques, sociales et culturelles, faisant d'elle une terre privilégiée pour l'exode rural et, du fait de sa situation géographique, une région de transit pour l'émigration internationale.

Par ailleurs, parmi l'ensemble des régions du pays, celle de Dakar présente la plus forte densité de population avec 4 415 habitants au km². Le taux d'accroissement annuel intercensitaire de la région de Dakar se situe à 4,4%, entre 1976 et 1988, et à 2,7%, entre 1988 et 2002 alors que le taux d'accroissement moyen annuel, entre 2002 et 2007, est de 2,3%. Ainsi, le taux d'accroissement a été très élevé entre 1976 et 1988, sans doute à cause de l'exode rural massif consécutif à la longue sécheresse et la crise économique qu'a connu le pays durant ces années, avant de se stabiliser depuis lors à un niveau moyen de 2,5%.

La région de Dakar comptait 25 % de ménages pauvres en 2005 – 2006, contre 42,6% pour l'ensemble du pays. Au niveau des individus, cette incidence de la pauvreté se situe à 32% contre 50,8% pour l'ensemble du pays. Comparée aux autres régions, Dakar constitue la région la moins pauvre du pays, aussi bien au niveau des ménages que des individus.

Cette pauvreté ainsi que l'extrême pauvreté se sont considérablement réduites entre 2001 et 2005. Cependant, si l'on considère les effectifs de ménage et de population, on observe que la région de Dakar a le plus grand nombre de ménages et de populations pauvres. Mais, elle conserve sa situation de région la moins touchée par l'extrême pauvreté. Et la répartition spatiale des indicateurs de pauvreté indique que, malgré tout, il subsiste des poches de pauvreté assez importantes, surtout dans les départements de Pikine et Rufisque, qui justifient le maintien des projets de lutte contre la pauvreté dans la région. Mais, Dakar a la particularité que la pauvreté y est plus présente en milieu urbain qu'en milieu rural.

1.1.3 Présentation du département de Pikine

❖ présentation géographique

Pikine est une agglomération périphérique, une ville-satellite créée, en avril 1952, à la suite du « déguerpissement » des populations des quartiers populaires de Dakar, dans le cadre de projets d'aménagement urbain.

Située entre 17°23' de longitude Ouest et 14 °45' de latitude Nord, Pikine est une ville récente au plan administratif, mais séculaire au plan historique avec la plus grande partie du territoire installée dans des dépressions inter dunaires, appelées Niayes, asséchées par des remblais réguliers et continus.

Le département de Pikine est l'un des 45 départements du Sénégal et l'un des 4 départements de la région de Dakar. Il est situé au nord-ouest du pays, dans la presqu'île du Cap-Vert.

❖ présentation démographique

La population de Pikine s'est accrue très rapidement. Elle est passée de 140 000 habitants en 1971 à 768 826 en 2002 (RGPH). En trente (30) ans, cette

population a été multipliée par 5. Elle est estimée à 915 300 habitants, en 2010. Cet accroissement s'explique par le fait d'une natalité positive, d'une baisse de la morbidité mais surtout par le fruit d'une migration à la fois forte et soutenue pendant plus de 30 ans (entre 1969 et 2002).

Pikine se caractérise par une population extrêmement jeune. La tranche d'âge de moins de 20 ans représente à elle seule 60% de la population. Les adultes encore actifs (21 à 59 ans) font 37%. Les retraités, 60 ans et plus, ne constituent que 3%. Les hommes représentent 51% contre 49% pour les femmes (SRSD : 2006). La jeunesse de la population se traduit par des attentes fortement exprimées se transformant en exigences parfois violemment revendiquées, ce qui en fait, à la fois, une source de richesse et de frémissement. En 2015, 600 000 jeunes arriveront sur le marché de l'emploi et de la formation professionnelle. Cela signifie aussi des besoins en espace, en infrastructures, équipements etc., c'est à dire autant de « manques » attestant de la pauvreté frappant de plein fouet cette couche dynamique de la population.

❖ **Situation économique et sociale**

La pauvreté est définie comme l'incapacité d'un ménage à assurer les besoins de 2400 kcal/jour par personne mais également comme un ensemble de déficits, de manques. Elle touche le ¼ de la population, environ 24% (ESAM II) des ménages de la ville de Pikine. Elle est plus exacerbée chez les femmes (qui représentent 60% des pauvres) que chez les hommes. Cette situation pèse lourdement sur l'économie des ménages et la gestion de l'économie domestique quand on connaît la place occupée par les femmes dans le dispositif de gestion et de régulation familiale.

Les déterminants de la pauvreté sont essentiellement liés à la déconnexion des réseaux de productions de revenus suffisamment conséquents pour prendre en charge les besoins fondamentaux des ménages, notamment la nourriture, le logement, la santé, l'éducation, l'habillement.

❖ **La précarité sous toutes ses formes**

Dans la ville de Pikine, le degré de vulnérabilité des ménages se manifeste sous plusieurs angles :

- très fort taux de chômage surtout chez les jeunes : Ceux âgés de 15 à 29 ans représentent 65% des chômeurs et sans emplois à Dakar ;
- à Pikine, 21% des jeunes âgés de 15-34 ans sont des chômeurs et sans emplois ;
- le sous emploi pèse lourdement sur l'économie des ménages et touche 72,5% des actifs (au niveau de l'agglomération) ;
- la précarité de l'emploi ;
- le faible revenu des ménages pauvres avec une moyenne de 80 000 FCFA par mois et ¼ des ménages qui gagnent 50 000 FCFA ;
- la faible accessibilité aux services sociaux de base (eau, électricité, école; etc.) ;
- la promiscuité des ménages.

La dégradation des conditions de vie peut être analysée à travers les pratiques des acteurs face aux différents besoins des ménages. De fait, les défavorisés sont ingénieux, inventifs et développent des stratégies de survie à travers différentes formes d'ajustements, de privations et de camouflages.

❖ **Au niveau de l'alimentation**

Plus 50 % des budgets des ménages sont consacrés à l'alimentation alors que 16 % des ménages à Pikine vivent dans une insécurité alimentaire (PAM : 2008), ce qui les conduit à recourir à une nourriture bas de gamme, bref une « alimentation pauvre pour les pauvres ». Mais, le recours à une alimentation de plus en plus pauvre s'accompagne d'autres formes d'ajustements dont :

- la réduction du nombre de repas familial qui passe de 3 à 1 chez les ménages les plus pauvres ;
- l'élargissement de la pratique du « gobar jasi » ou le prélèvement d'une partie du déjeuner pour le dîner qui devient une pratique courante ;
- le poids accordé aux repas bourratifs (la quantité privilégiée sur la qualité) pour les grandes familles (avec une consommation alimentaire qui s'appauvrit) ;
- le fort recours à la restauration hors domicile (fondé, ndambé, pain-thon, couscous ; etc.) ;

- l'approvisionnement en eau à partir des puits ou à partir du robinet du voisin ;
etc.

❖ **Au niveau du logement**

- une promiscuité (le nombre de personnes passant la nuit dans une chambre de 3,5 X 3,5 m peut passer de 3 à 8) ;
- un système d'alternance entre parents et enfants dans les chambres appelé communément « double flux » ;
- une occupation de maisons colonisées par les eaux (cohabitation avec les eaux verdâtres) ;
- le recours à la sous location temporaire, etc.

1.2 Description du projet

Dans ce paragraphe, il sera question de présenter le contexte et les objectifs du projet, la zone d'intervention et le ciblage, ensuite, et, enfin, les modalités d'intervention et de coordination du projet.

1.2.1 Contexte et objectifs du projet

La crise économique, financière et alimentaire de 2008 a provoqué une hausse considérable des prix de denrées de première nécessité.

La production alimentaire au Sénégal ne couvre qu'environ la moitié des besoins en produits alimentaires nécessaire à la consommation des populations. Le pays dépend des importations pour combler son déficit. Aussi bien en milieu urbain que rural, les ménages, qui dépendent en grande partie des marchés pour leur approvisionnement en produits alimentaires, sont confrontés à une hausse continue des prix des denrées de première nécessité.

Le Sénégal a été particulièrement frappé par la crise globale de la hausse des prix des denrées alimentaires. Une grande partie des besoins alimentaires de la population, notamment le riz, est acheté sur le marché international. Cette hausse des prix affecte davantage les populations pauvres urbaines et périurbaines qui dépendent presque entièrement des marchés pour satisfaire leurs besoins vivriers.

A cet effet, une enquête urbaine a été réalisée par le Projet Alimentaire Mondial (PAM), en collaboration avec la FAO et l'UNICEF, dans trois villes du Sénégal (Pikine, Kaolack et Ziguinchor) afin de mieux :

- déterminer les changements causés par la hausse des prix au niveau de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance des ménages urbains ;
- déterminer dans quelle mesure les ménages urbains arrivent à couvrir leurs besoins essentiels alimentaires et non-alimentaires;
- identifier les zones les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Les résultats de ces enquêtes ont montré que la hausse des prix a été réellement ressentie par les ménages et a provoqué une baisse considérable des revenus. De plus, les sources de revenus sont devenues assez faibles et beaucoup de chefs de ménages ne parviennent plus à assurer trois repas par jour.

Face à cette situation, le PAM et le Ministère en charge de la Famille, grâce au financement du projet Facilité alimentaire de l'Union européenne, ont mis en œuvre un projet pilote de transferts sociaux au profit des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire dans les zones urbaines et périurbaines. Ce projet est dénommé « Bons d'achat alimentaire ».

Le projet pilote vise deux objectifs principaux :

- assurer des moyens de subsistance aux ménages en situation de vulnérabilité afin de compenser les conséquences de la flambée des prix ;
- préparer les ménages bénéficiaires aux chocs économiques.

1.2.2 Zone d'intervention et ciblage du projet

L'enquête a montré qu'une grande partie de la population de Pikine se trouve dans une situation d'insécurité alimentaire, raison pour laquelle cette zone est choisie.

De plus, ce projet étant une expérience pilote, cette proximité permet de mieux assurer le suivi. Dans cette perspective, il a été procédé à une sélection des communes d'arrondissement basée sur la prévalence d'insécurité alimentaire couplée avec le taux de pauvreté. Au terme du processus, le ciblage géographique, communautaire et catégoriel utilisé a permis de retenir neuf communes

d'arrondissement, en l'occurrence Malika, Yeumbeul Nord, Yeumbeul Sud, Thiaroye Gare, Tivaoune Diacksao, Diamagueune Sicap Mbao, Guinaw Rail Nord, Guinaw Rail Sud et Djiddah Thiaroye Kao.

Environ 10 000 ménages sont ciblés pour cette phase pilote du projet. Le ciblage est effectué selon des critères de départ identifiés dans l'enquête urbaine. Ces critères sont affinés successivement par un comité technique de pilotage, au niveau national, et par un comité de ciblage, au niveau communautaire.

Les nécessités d'identification des ménages bénéficiaires ont conduit à l'élaboration d'une méthodologie participative de ciblage comprenant trois phases :

1. une sélection des quartiers à plus forte concentration de ménages pauvres dans les communes d'arrondissement concernées ;
2. une sélection des ménages les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire dans les quartiers retenus ;
3. une vérification des listes préétablies par une enquête.

Cette méthodologie de ciblage est basée sur l'implication forte des autorités administratives, des chefs religieux et coutumiers et des populations locales.

1.2.3 Modalités et coordination du projet

Le projet-pilote est mis en œuvre pour une période de neuf mois. Les ménages ciblés ont reçu des bons alimentaires échangeables contre des produits principaux de base tels que le riz, le mil, le maïs, l'huile et le sucre. Ces bons sont échangés chez des commerçants (détaillants) sélectionnés pour participer à ce projet. Les commerçants sont remboursés par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) à travers des institutions financières comme la Banque Régionale de Solidarité (BRS).

En ce qui concerne l'ancrage institutionnel, le PAM, maître d'œuvre du projet, travaille en étroite collaboration avec le Ministère en charge de la Famille à travers la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets de Lutte Contre la Pauvreté (CSO-PLCP).

Un comité de pilotage, composé du PAM, du Ministère de la Famille, du Ministère des Finances, des agences onusiennes (FAO, UNICEF), de la Banque Mondiale, de la Délégation de la Commission Européenne, des ONG impliquées dans le projet et des institutions de recherche est mis en place. Ce comité a joué un rôle important, notamment dans la conceptualisation finale du projet et dans les aspects techniques de sa mise en œuvre. Les différentes entités représentées ont profité des leçons apprises au cours de l'exécution de ce projet pilote en vue d'une extension future.

La réalisation du projet sur le terrain s'est faite à travers un partenariat avec des ONG internationales et locales comme CRS, Caritas et ENDA et des institutions de micro finance (BRS).

Section 2 : Méthodologie

La méthodologie de l'étude est déclinée à travers la définition et la justification de la population à l'étude mais aussi les instruments de l'étude et le mode d'administration.

2.1 Définition et justification de la population à l'étude

Elles s'articulent autour de la recherche documentaire, de la population à l'étude et de l'échantillonnage.

2.1.1 Recherche documentaire

La recherche documentaire est une étape importante de toute recherche et est un passage impératif pour tout chercheur. Ainsi, au cours de cette recherche, certains centres de documentation et l'Internet ont été visités pour la quête de l'information utile.

Parmi lesdits centres de documentations, on retrouve les bibliothèques de l'ENTSS et du CESAG, le centre de ressources de la CSO-PLCP et les sites internet. Ainsi, avons-nous pu consulter, auprès de ces lieux, des ouvrages généraux, des communications, des articles et publications, des rapports et mémoires traitant des questions de pauvreté, de protection sociale, en général, et des transferts sociaux, en particulier.

Tous ces éléments ont permis de faire une recension assez fournie des écrits pour mieux asseoir les fondements théoriques de l'étude et d'arriver, par la suite, à procéder à une analyse fine des données recueillies.

2.1.2 La population à l'étude

La population parent est l'ensemble des éléments d'une population qui sont concernés par une étude et, plus spécifiquement, par ses résultats.

Dans le cas d'espèce, elle est constituée des **responsables du projet** (le coordonnateur de la CSO-PLCP, le chargé de projet du projet « Bons d'achat alimentaire » et le responsable de la CARITAS chargé de l'exécution du projet), les **personnes ressources** (le point focal de la commune d'arrondissement, le délégué de quartier, l'imam du quartier, la représentante des GPF et le représentant des jeunes), **les bénéficiaires et les détaillants**.

2.1.3 L'échantillonnage

Dans le cadre de cette étude, l'orientation est qualitative avec une méthode de type descriptif-explicatif retenue en vue d'étudier de manière approfondie le processus de ciblage et les mécanismes de distribution du projet pilote « Bons d'achat alimentaire ».

A cet effet, une méthode d'échantillonnage non probabiliste est choisie en rapport avec l'orientation qualitative de la recherche afin de toucher de manière représentative la population à l'étude.

Ainsi, la collecte des informations auprès de cibles a été effectuée au niveau des communes d'arrondissement à partir d'un échantillonnage avec deux niveaux de discrimination.

Le premier critère de discrimination est indexé au ratio de pauvreté identifié par les études de ciblage opérées dans la zone.

Le second est corrélé aux effectifs de population des communes d'arrondissement retenus dans le cadre du ciblage, lors de la formulation du projet, compte tenu de l'impact de cet indicateur sur la pauvreté des populations ciblées.

Les critères retenus permettent de choisir des zones d'intervention du projet s riees selon deux profils de pauvret  r pertori s parmi les cibles du projet. Ainsi, s'est-il agi de prendre en compte la diff rence de sensibilit  et l'acuit  des probl mes v cues par les b n ficiaires. Cela explique qu'il faille faire ressortir des strates de population, identifi es ici avec les communes d'arrondissement, en prenant une tranche sup rieure de pauvret  et une autre inf rieure.

Sur la base des donn es du projet, il ressort clairement que les deux crit res choisis dans l' chantillonnage de notre  tude se retrouvent uniquement dans deux profils de communes d'arrondissement.

En effet, en croisant les deux crit res, les deux communes d'arrondissement de Djiddah Thiaroye kao et de Guinaw rail nord  mergent du reste et sont retenues dans le cadre de ce m moire. Les deux communes  tant identifi s, l'intervention s'est faite dans des quartiers pris au hasard simple dans chacune d'elles en vue de proc der au recueil de donn es.

Ainsi pour la commune d'arrondissement de Djidah Thiaroye Kao (DTK), le quartier Djidah II est choisi et pour la commune de Guinaw Rail Nord (GRN), le quartier Darou Salam 2B est choisi.

2.2 Instruments de l' tude et mode d'administration

Deux sous points composent ce paragraphe. Il s'agit des instruments de collecte, de l'administration des instruments et du traitement et de l'analyse des donn es.

2.2.1 Instruments de collecte

Dans le cadre de cette  tude, l'observation et le guide d'entretien sont des instruments de collecte utilis s. Le guide d'entretien, qui favorise une discussion orient e, est un proc d  d'investigation utilisant un processus de communication verbal pour recueillir des informations en relation avec des objectifs fix s. Il a permis d'approcher des responsables du projet, des personnes ressources, des b n ficiaires et des d taillants.

Pour ce faire, sept items ont  t  d gag s, selon les objectifs sp cifiques de l' tude et en rapport avec les cibles cit s plus haut. Gr ce au guide d'entretien, des

informations qualitatives se rapportant au processus de ciblage, aux mécanismes de distribution ainsi qu'aux effets du projet sur les bénéficiaires et détaillants ont pu être mobilisées.

2.2.2 Administration des instruments

Il s'agit essentiellement du pré-test, du guide d'entretien et de l'administration proprement dite.

- Le pré test

Préalablement à l'enquête, les instruments sont testés auprès des interlocuteurs qui ont, en principe, les mêmes caractères que la population à l'étude. Ainsi, la commune d'arrondissement de Guinaw Rail Sud, une commune bénéficiaire tout comme les communes ciblées et qui présente des caractéristiques identiques, a été étudiée. Le pré test a été opéré auprès de deux (02) bénéficiaires et d'un (01) détaillant ; ce qui a permis d'apporter quelques modifications et d'éliminer certaines questions pour rendre les instruments plus opérationnels.

- L'administration proprement dite

Les instruments ont été administrés sur une durée d'une semaine, dans la période du 15 au 21 Février 2012, auprès des responsables du projet, des personnes ressources, des détaillants et des bénéficiaires.

L'entretien semi directif a été utilisé pour mettre à l'aise les interlocuteurs. À chaque fois que de besoin, le recours à des rappels ou à des précisions s'est fait afin de canaliser les flots de paroles sans rapport direct avec les questions.

2.2.3 Traitement et analyse des données

Le traitement des données est manuel. Des grilles d'analyse ont été conçues pour exploiter les données recueillies.

Après le traitement, les données sont analysées en rapport avec les objectifs spécifiques de l'étude. La recherche étant qualitative, l'analyse de contenu est utilisée. Elle s'est surtout efforcée à rechercher les points de convergence et les éléments de divergence à travers les propos tenus par nos interlocuteurs. Des techniques d'identification des récurrences ont également été utilisées.

2eme PARTIE :

**PRESENTATION DES RESULTATS,
ANALYSE ET RECOMMANDATIONS**

Dans cette deuxième partie, deux chapitres sont traités, il s'agit de la présentation des résultats de l'étude et de l'analyse de ces résultats suivie de recommandations.

Chapitre 3 : Présentation des résultats

Dans ce chapitre, il s'agira présenter les résultats du processus de ciblage et de la distribution.

Section 1 : Le processus de ciblage du projet « Bons d'achat alimentaire »

A partir des données de l'Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (ANSD), le PAM et ses partenaires sont partis des trois régions les plus touchées par les chocs de 2008 (Dakar, Ziguinchor et Kaolack) pour mener une enquête sur la sécurité alimentaire, en milieu urbain.

A Dakar, cette enquête est menée dans le département de Pikine qui se trouve être le plus peuplé et qui renferme le plus grand nombre de personnes défavorisées de la région, à cause de l'exode rural.

Le projet étant pilote, un ciblage est effectué pour atteindre les populations les plus vulnérables. Ainsi, pour identifier les ménages devant bénéficier du projet, le PAM a développé une méthodologie de ciblage participative qui s'est déroulée en trois étapes avec le ciblage des communes d'arrondissement, la sélection des quartiers et la sélection des ménages.

1.1 Ciblage des Communes d'arrondissement

Sur les 16 communes d'arrondissement que compte la commune de Pikine, neuf sont ciblées. Elles sont sélectionnées suite aux résultats de l'enquête urbaine qui a montré qu'elles enregistrent des proportions élevées de ménages avec une consommation alimentaire « pauvre ».

Il s'agit des communes d'arrondissement de Malika, Yeumbeul Nord, Yeumbeul Sud, Thiaroye Gare, Guinaw Rail Nord, Guinaw Rail Sud, Tivaoune Diacksao et Djida Thiaroye Kao.

Tableau 1: les communes d'arrondissement en situation d'insécurité alimentaire

Communes d'arrondissement	Population estimée en 2008	Population en insécurité alimentaire	Taux en %
Djddah thiaroye kao	104 400	32 400	31.0
Tivaouane diaksao	35 400	9 912	28.0
Thiaroye gare	25 200	6 574	26.1
Diamegueune sicap mbao	122 000	31 552	25.9
Yeumbeul nord	120 100	18 873	15.7
Guinaw rail nord	34 800	4 015	11.5
Yeumbeul sud	ND	ND	ND
Guinaw rail sud	ND	ND	ND
Malika	ND	ND	ND

Sources : PAM enquête insécurité alimentaire en milieu urbain (2008)

Les communes d'arrondissements sélectionnées ont un niveau d'insécurité alimentaire compris en 11,5% et 31%. La commune d'arrondissement de Djidjah Thiaroye Kao est plus touchée avec un taux de 31%. Elle est également la plus peuplée derrière Diamagueune Sicap Mbao et Yeumbeul Nord avec 104 400 habitants dont 32 400 touchés par l'insécurité alimentaire.

Les communes d'arrondissement de Diamagueune Sicap Mbao et Yeumbeul Nord, bien que plus peuplées, sont moins touchées par l'insécurité alimentaire avec respectivement 25,9% et 15,7%. Elles ne devancent que la commune d'arrondissement de Guinaw rail sud qui enregistre un taux de 11,5% d'insécurité alimentaire, avec une population de 34 800 habitants.

En plus de ces six communes d'arrondissement sélectionnées à la suite de l'enquête sur l'insécurité alimentaire en raison de leur taux les plus élevés, s'ajoutent

trois autres CA. En effet, les communes de Yeumbeul Sud, Guinaw Rail Sud et Malika ont été retenues grâce aux suggestions des partenaires qui capitalisent une bonne connaissance du terrain.

1.2 Sélection des quartiers

Au niveau des communes d'arrondissement présélectionnées, les quartiers comptant les populations les plus vulnérables sont identifiés par des comités de ciblage préalablement constitués pour chaque commune d'arrondissement.

Les quartiers à plus forte concentration de ménages pauvres sont sélectionnés dans les communes identifiées par une enquête urbaine réalisée par le PAM, la FAO et l'UNICEF. Ils constituent 204 quartiers sur les 330 que comptent les 09 Communes d'Arrondissement ciblées dans la ville de Pikine (région de Dakar).

Cette méthodologie de ciblage a été basée sur l'implication forte des autorités administratives et locales à travers la Mairie et les comités de communes mais aussi des structures locales telles que l'ARD, Caritas et ENDA Graf.

Le choix des quartiers est effectué sur la base de critères élaborés par le PAM, les ONG partenaires (Caritas et Enda Graf et le ministère de la famille) et validés par les acteurs locaux (ONG/Associations locales, Comité de communes, société civile).

Les critères d'inondation, d'assainissement, d'habitat, d'insécurité, de lotissement et de densité de la population ont été retenus pour la sélection.

Les comités chargés du ciblage sont composés de :

- deux représentants des élus désignés par chaque Mairie de CA ;
- trois représentants de l'Etat (service du développement communautaire, service de l'Action sociale, Centre d'Appui au Développement Local (CADL) ;
- quatre représentants de la société civile choisis par la commune d'arrondissement en fonction des organisations faïtières existantes ;
- du président des délégués de quartiers ;
- des ONG partenaires chargées de l'enquête (Caritas et ENDA).

Ce processus a permis de classer tous les quartiers selon un score et les ménages les plus vulnérables sont retenus dans chacune des CA.

1.3 Sélection des ménages

Tableaux n°2: répartition des ménages dans les communes d'arrondissement

Communes d'arrondissement	Nombre de quartiers retenus	nombre de ménages
Djidah Thiaroye Kao	34	2866
Tivaoune Diacksao	11	1100
Thiaroye gare	08	809
Diamagueune Sicap Mbao	33	2754
Yeumbeul nord	55	1832
Guinaw rail nord	10	628
Yeumbeul sud	27	628
Guinaw rail sud	17	632
Malika	10	468
Total	205	12 499

Source : PAM, enquête ciblage (2010)

Les ménages sont identifiés par des comités de ciblage constitués au niveau de chaque quartier. Ces structures ont pu dresser la liste des ménages les plus vulnérables en se basant sur les critères de sélection déjà précisés, en relation avec des ONG ayant déjà une bonne expérience dans le domaine du ciblage communautaire.

Dans chaque quartier, il est demandé au comité de ciblage de sélectionner des ménages supplémentaires pour parer aux cas de déménagement, de refus ou de disparition du ménage cible.

Ce pré-ciblage a été vérifié par l'application d'un questionnaire de confirmation par les ONG partenaires. Le questionnaire est élaboré sur la base du « Proxy mean test » adapté au cas de Pikine.

Cette enquête de vérification a porté essentiellement sur la localisation, la démographie, le logement et l'assainissement, la possession de biens, la consommation alimentaire et les stratégies d'adaptation développées par les populations pour atténuer les difficultés liées à la procuration de nourriture.

Les éléments de la démographie concernent l'âge et le sexe du chef de ménage, la taille du ménage, le nombre d'enfants de moins de 5 ans, le nombre d'enfants fréquentant l'école et les nombres de personnes âgées, de personnes vivant avec un handicap et de personnes vivant avec une maladie chronique.

Le logement et l'assainissement ont permis de s'informer sur le statut d'occupation du chef de ménage, à savoir s'il est propriétaire, locataire ou colocataire, le nombre de pièces servant de chambre à coucher, le type d'habitat avec caractéristiques du toit et du sol.

Il s'agit aussi de voir le principal combustible de cuisson, la principale source de l'eau, le principal mode d'éclairage, le type de latrine, l'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères mais aussi si la maison est inondable ou se situe dans une zone inondable.

La possession de biens concerne l'équipement en matériel électroménager (réfrigérateur, ventilateur), les meubles (armoire, lit, fauteuils, canapés, table,) mais aussi un patrimoine comme le bétail.

La consommation alimentaire du ménage permet d'étudier les nombres de repas consommés par jour et les catégories d'aliments consommés. Parmi ces aliments, il s'agit, entre autres, des céréales, des tubercules, des fruits, de la viande, du poisson, du lait, de l'huile et du sucre.

La stratégie d'adaptation permet de voir les astuces développées par les ménages pour atténuer les difficultés liées à la crise.

Tous ces éléments ont permis sélectionner 9 200 ménages sur 12 000 pré-identifiés par les comités de ciblage, à travers un ciblage communautaire. Cette enquête de vérification est organisée pour déterminer si ces ménages répondent aux critères établis pour en choisir le nombre prévu par le projet.

Ainsi, après cette minutieuse étude sur le terrain, les ménages sélectionnés ont été constitués en liste et ont pu jouir des activités du projet. Ils ont pu bénéficier de bons d'achat alimentaires qui leur ont été délivrés pendant 6 mois. Ces bons sont échangés contre de la nourriture dans des boutiques agréées par le projet.

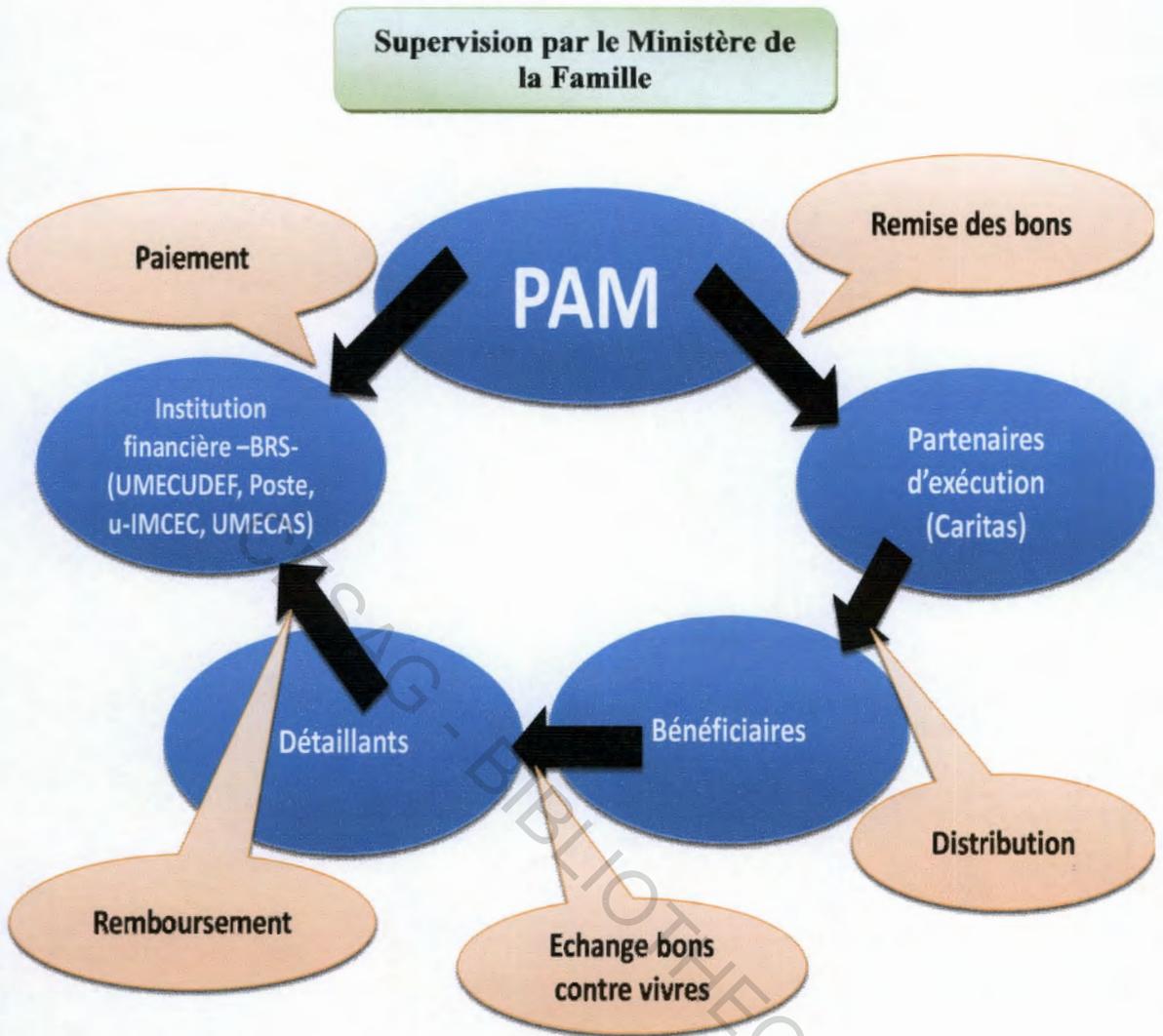
Section 2 : La distribution

A Pikine, l'ONG Caritas Dakar a accompagné le PAM en assurant la distribution mensuelle des bons pendant que le Ministère de la famille, son partenaire institutionnel, assure la supervision pour le bon déroulement des activités.

2.1 Les étapes de la distribution des bons

Après le ciblage minutieux des bénéficiaires, un processus important est mis en place pour assurer une bonne distribution du bon. Pour que le bon suive son parcours normal, il a fallu qu'il passe par le PAM, la Caritas, les bénéficiaires, les détaillants et les institutions de micro finance (BRS). Ce processus visait la remise des bons aux boutiquiers, leur distribution aux bénéficiaires, les échanges des bons contre des vivres ainsi que le remboursement et le paiement des boutiquiers. Ces étapes sont matérialisées dans la figure ci-après.

Figure 1 : circuit du bon



Source : PAM juin 2010

2.1.1 La remise de bon et la distribution

❖ La remise du bon

Les bons sont générés par le Programme Alimentaire Mondial qui a contracté avec une imprimerie de la place chargée de la production. Les bons sont imprimés avec des spécifications suivantes : la commune, le quartier, le prénom et le nom du chef de ménage, le numéro de la carte, le nombre de bons, le prénom et le nom du récipiendaire et le numéro d'identification. Le récipiendaire est la personne désignée par le chef de ménage pour retirer les bons. Ces bons sont remis à la Caritas, l'ONG chargée de l'exécution, pour assurer la distribution. La valeur de 3000F est également mentionnée sur le bon.

❖ La distribution

La Caritas, chargée de l'exécution sur le terrain, travaille avec les délégués et les conseils de quartiers pour informer les bénéficiaires de la date et du lieu de la distribution. Ainsi, chaque bénéficiaire se présente avec sa carte au site de distribution. L'agent de la Caritas procède à la vérification pour s'assurer que les éléments spécifiés sont conformes, en vue de remettre le bon au bénéficiaire. Les distributions des bons sont effectuées selon un calendrier pré établi partagé avec tous les acteurs (délégués de quartier, point focal mairie,...).

2.1.2 Échange des bons et remboursement

❖ Echange des bons contre vivres

Après avoir retiré les bons sur les sites de distribution, les bénéficiaires se présentent auprès des détaillants agréés pour les échanger contre de la nourriture. Cinq produits alimentaires de base sont échangés, à savoir le **riz**, le **mil**, le **maïs**, l'**huile** et le **sucre**.

Les détaillants agréés par le PAM sont chargés d'assurer l'échange des bons en vivres. Ils sont sélectionnés à partir des critères rigoureux, avec l'appui du service départemental du Ministère du Commerce.

Les bénéficiaires ont la possibilité d'échanger leurs bons auprès de tous les détaillants agréés. En moyenne, chaque détaillant peut se retrouver avec 200 bénéficiaires.

❖ Remboursement

Après avoir échangé les bons présentés par les bénéficiaires en vivres, les détaillants se font rembourser au niveau des guichets de la Banque Régionale de Solidarité (BRS) et ses partenaires (U-UMCEC, Poste, UMECUDF et UMECAS). La BRS est l'institution financière choisie par le PAM dans le cadre de ce projet.

Ainsi avant de rembourser, la BRS procède à la vérification de l'authenticité des bons (conformité, forme, composition, numéros...) puis effectue les opérations de rapprochement entre les acteurs (banques, imprimeurs, boutiquiers) en faisant de sorte d'éviter les retards liés à la mise à disposition des fonds par le PAM à la banque et au règlement des boutiquiers préjudiciables au projet.

Durant tout ce processus, le concours du ministère en charge de la famille est requis à travers ses services déconcentrés qui assurent la supervision des opérations sur le terrain en vue de garantir la satisfaction des bénéficiaires

2.2 Contraintes

Des contraintes sont notées dans tout le processus de distribution, de remise du bon, au remboursement, en passant par la distribution proprement dite et l'échange.

2.2.1 Dans la remise de bon et la distribution

❖ La remise de bon

Un retard est noté dans la génération des bons. Certains bénéficiaires n'ont pas pu retirer leurs bons parce ceux-ci n'ont pas été générés. Aussi, sont-ils obligés d'attendre la prochaine distribution pour pouvoir les récupérer. A chaque distribution, il y a des bons qui ne sont pas générés. Jusqu'à la cinquième et avant dernière distribution, certaines communes ont enregistré des bénéficiaires dont les bons n'ont pas été générés. Ce retard noté dans la génération de bons explique le fait que certains bénéficiaires n'aient jamais été servis et aient été obligés d'attendre la dernière distribution pour pouvoir bénéficier du projet.

❖ La distribution

Un déficit de communication est noté dans la distribution. En effet, les bénéficiaires ne sont pas informés à temps du calendrier de distribution ou en cas de retard.

Certains d'entre eux ont déploré le manque de discrétion lors des opérations de distribution puisqu'ils sont obligés de se présenter au niveau des sites et de faire la queue au niveau des boutiques agréés pour échanger leurs bons.

Les attroupements, voire le rush des bénéficiaires, au niveau des sites de distribution est à l'origine de problèmes d'organisation et de gestion de cette opération.

2.2.2 Dans l'échange du bon et le remboursement

❖ Echange du bon

Au début, les détaillants ont eu des difficultés majeures dans l'échange du bon. La communication n'est pas bien passée chez les bénéficiaires, ce qui a rendu le travail plus lourd car il a fallu expliquer à chacun d'eux les produits à échanger mais aussi comment procéder.

Certains bénéficiaires se sont focalisés sur des produits non autorisés comme le lait, le savon et le gaz. D'autres aussi ont demandé de l'argent pour régler des problèmes liés à la santé et l'éducation de leurs enfants.

Une affluence est notée aussi chez les détaillants durant les premiers jours de distribution.

❖ Le remboursement

Les détaillants rencontrent certaines difficultés pour se faire rembourser par la BRS. Le contrôle est très lent, ce qui les retarde dans leur approvisionnement et dans l'échange du bon. Les bénéficiaires sont obligés de patienter devant la boutique pour attendre le retour du détaillant.

La BRS limite aussi le nombre de bons à échanger à cent (100) pour chaque détaillant. Cette somme (300 000 FCFA) ne permet pas souvent au détaillant de s'approvisionner correctement pour honorer les demandes des bénéficiaires dont les effectifs sont importants.

2.3 La structure du projet

Pour son bon fonctionnement, le projet s'appuie sur un comité de pilotage et des responsables qui interviennent en amont et en aval.

2.3.1 Le comité de pilotage

Son travail est organisé à partir d'un objectif précis. Il lui a été assigné un rôle, une composition et des modalités de gestion.

❖ Objectif du comité de pilotage

L'objectif du comité de pilotage (CP) du programme « Bons d'achat alimentaire » est de servir comme organe de consultation et de facilitation du processus de mise en œuvre de la phase pilote. Il est chargé du suivi et de la mise en œuvre des composantes du programme et convoque des rencontres d'échange sur son état d'avancement.

❖ Rôles du comité de pilotage

Le CP a pour rôle de :

- faire des suggestions et remarques sur la conception du projet ;
- organiser des rencontres pour évaluer, discuter et analyser les problèmes et obstacles à la mise en œuvre du projet et proposer des mesures en vue de résoudre les contraintes identifiées ;
- identifier et développer une synergie entre programmes similaires exécutés par d'autres agences ;
- faire de sorte que le programme soit en ligne avec les priorités stratégiques nationales telles que définies dans le DSRP et les Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- intervenir dans la supervision des bons à tous les niveaux et orienter leur utilisation, en accord avec les priorités nationales et appuyer les moyens de mobilisation des ressources additionnelles ;
- participer à l'évaluation du projet afin de tirer des conclusions du projet pilote en termes de leçons apprises et de bonnes pratiques pour les interventions futures.

❖ Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé d'une dizaine de structures impliquées dans la mise en œuvre du projet ou intervenant dans le domaine. Il s'agit du Ministère en charge de la Famille à travers la CSO-PLCP ; du Programme Alimentaire Mondial ; du Ministère du commerce, à travers la Direction du Commerce intérieur ; du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ; de la Caritas Dakar ; du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance ; de la Banque Mondiale ;

de la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM) ; de l'Union Européenne (UE) et des Autorités locales de Pikine (maires et préfet).

❖ **Gestion du comité de pilotage**

Le CP est constitué avant le démarrage du projet pour accompagner le processus de ciblage et les opérations de distribution et il est dissout à la fin du projet.

Les décisions issues du comité sont prises sur une base participative et consensuelle. La présence au moins du quart des membres est obligatoire pour la tenue des réunions et la prise de décision.

Le comité se réunit tous les trois mois et quand le besoin se fait sentir.

2.3.2 Les responsables du projet

Les responsables du projet sont le ministère de la famille qui constitue l'ancrage technique, l'Union Européenne qui assure le financement, le PAM qui est l'organe d'exécution, l'ONG Caritas, partenaire d'exécution sur le terrain, et la BRS, l'institution financière chargée du remboursement.

❖ **Le ministère de la famille**

Le ministère de la famille a à sa charge l'indicateur « suivi des groupes vulnérables » dans le DPES. C'est pourquoi il constitue l'ancrage technique du projet « Bons d'achat alimentaire ». Il est représenté par la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de Lutte Contre la Pauvreté (CSO-PLCP) qui supervise les aspects stratégique et opérationnel de l'exécution du projet.

Le ministère copréside le comité de pilotage du projet tout au long de sa mise en œuvre et est directement impliqué dans les activités des différents groupes de travail technique.

Il sert de relais du projet auprès des institutions gouvernementales et facilite la collaboration avec les services centraux et les services déconcentrés. Il s'implique aussi dans les activités de sensibilisation, d'information et de communication pour assurer une visibilité des activités et faciliter l'exécution du projet. Le ministère fait également le plaidoyer auprès des autorités locales à savoir les maires des

communes d'arrondissement, les autorités coutumières et religieuses pour asseoir une bonne appropriation du projet.

Enfin, l'institution ministérielle assure avec ses partenaires les missions de contrôle et de suivi - évaluation des opérations.

❖ **L'Union européenne**

Pour faire face à l'insécurité alimentaire et à la flambée des prix des denrées de première nécessité, l'Union européenne a lancé, en décembre 2008, une facilité de financement d'un montant d'un milliard d'euros s'étalant sur une période de trois ans, de 2009 à 2011. Dans le cadre de cette initiative, un programme régional, dit de "Facilité alimentaire FIDA-CEDEAO-ICRISAT", a été mis en place, avec un budget de 20 millions d'euros. Ce programme régional concerne plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest tel que le Sénégal.

La facilité alimentaire de l'Union Européenne a alloué au PAM une enveloppe destinée à préserver les ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire suite à la flambée des prix des denrées de première nécessité. Grâce à ce financement, le PAM, en partenariat avec le ministère en charge de la famille, a pu expérimenter un programme de transferts sociaux appelé « Bons d'achat alimentaire » ou cash voucher.

❖ **Le programme alimentaire Mondial (PAM)**

Le Programme alimentaire mondial est l'institution des Nations Unies responsable de l'aide alimentaire ainsi que l'organisation internationale qui se situe en première ligne dans le combat contre la faim.

Dans le cadre de ce projet, le PAM assure la distribution des bons d'achat alimentaire aux bénéficiaires, d'une part, et le remboursement des bons échangés auprès des commerçants agréés, d'autre part. Il met à la disposition du partenaire d'exécution, l'ONG Caritas, les bons d'achat alimentaire d'une valeur individuelle de 3000F CFA.

Le PAM a également signé un contrat avec les détaillants retenus avec des modalités de collaboration bien définies. En même temps, toutes les dépenses liées à la distribution et au remboursement sont à sa charge.

Il assure la coprésidence du comité de pilotage avec le ministère de la famille durant toute la phase mise en œuvre. Il garantit également avec ce comité de pilotage des missions de contrôle, de suivi de l'opération et d'évaluation pour améliorer l'efficacité de l'exécution du projet.

❖ **L'ONG Caritas**

La Caritas est une ONG catholique intervenant dans l'humanitaire. Elle est l'ONG partenaire du PAM dans le cadre de l'exécution de ce projet. Elle assure la distribution des bons dans les communes d'arrondissement au niveau des sites de distribution. Elle travaille aussi avec les délégués de quartiers qui sont chargés d'informer les bénéficiaires sur les dates de distribution.

❖ **La Banque Régionale de Solidarité**

La BRS est une banque régionale présente dans les huit pays de l'UEMOA. Elle est l'institution financière partenaire du PAM pour le remboursement des détaillants.

Chapitre 4 : Analyse des résultats et recommandations

Ce chapitre est structuré en deux sections que sont l'analyse des résultats et les recommandations.

Section 1 : Analyse des résultats

L'analyse des résultats se fait au niveau du ciblage et de la distribution.

1.1 Au niveau du ciblage

Le ciblage porte d'abord sur la sélection des bénéficiaires mais aussi sur le choix des détaillants chargés de l'échange du bon contre de la nourriture

1.1.2 Le ciblage des bénéficiaires

Le projet « Bons d'achat alimentaire » a combiné le ciblage catégoriel (géographique), le proxy mean test et le ciblage communautaire. Ce ciblage est suivi d'une enquête de vérification pour le choix définitif des ménages bénéficiaires.

❖ Le ciblage géographique

A la suite de l'enquête sur l'insécurité alimentaire, la commune de Pikine est choisie parce qu'elle a un taux élevé d'insécurité alimentaire. Ce choix est conforté par les études de l'ANDS sur la pauvreté au Sénégal qui fait ressortir que la commune de Pikine fait partie des zones urbaines les plus pauvres.

La hausse des prix de denrées de première nécessité, causée par les crises financières, alimentaires et énergétiques, a affecté les ménages les plus vulnérables. Ces derniers ne disposent pas de sources de revenus réguliers. La majorité occupe des emplois précaires dans le secteur informel avec des travaux ponctuels, journaliers le plus souvent.

La vulnérabilité en milieu urbain est très élevée avec l'exode rural qui entraîne une forte croissance urbaine non maîtrisée (3,8% en 2005 contre 2,8% en 1955-enquête urbaine sur l'insécurité alimentaire)⁵.

⁵ Enquête urbaine sur l'insécurité alimentaire effectuée par le PAM, l'UNICEF, la FAO et l'ANSD en Novembre 2008 dans les régions de Dakar, Kaolack et Ziguinchor

De plus, les populations urbaines, notamment celles de Pikine, dépendent beaucoup des marchés pour leur approvisionnement en produits alimentaires et non alimentaires. Ce qui les rend vulnérables aux fluctuations des prix.

Tous ces éléments ont conforté le choix du département de Pikine qui est le plus peuplé de la région de Dakar (cf. présentation du département de Pikine dans le contexte de l'étude).

❖ **Le ciblage communautaire**

Le ciblage communautaire a également permis de conforter le choix du programme sur Pikine. Une étude minutieuse du milieu a été entreprise pour déterminer les caractéristiques des quartiers ; ce qui a facilité le choix des quartiers et des ménages bénéficiaires grâce notamment à l'appui des comités de communes d'arrondissement.

Les ménages de la commune de Pikine sont confrontés à une baisse drastique de l'accès aux services publics et aux infrastructures comme les écoles, les structures de santé, l'eau, l'assainissement, le transport public.

Les comités de communes d'arrondissement, composés des autorités locales et notables de la ville, se sont appuyés sur tous ces éléments pour identifier les ménages susceptibles de bénéficier du projet « Bons d'achat alimentaire » appelé aussi « Cash voucher ».

Ces acteurs sont habilités à faire ce choix parce qu'ils sont sollicités au premier chef, en cas de difficultés.

❖ **Le proxy mean test**

Le proxy mean test a permis de retenir les ménages les plus vulnérables parmi ceux choisis par les comités de communes d'arrondissement, selon les critères d'éligibilité déterminés dans la partie présentation des résultats de cette étude.

Le niveau d'éducation, le nombre de repas consommé par jour, le montant des revenus ont permis, entre autres, de sélectionner les ménages les plus touchés par l'insécurité alimentaire.

Les enquêtes sur le terrain ont aidé à déterminer la non satisfaction de besoins élémentaires auprès de plus de 10 000 ménages.

Ces trois étapes du ciblage à savoir le ciblage géographique, le ciblage communautaire et le proxy mean test ont rendu le processus assez long. Il a duré plusieurs mois, ce qui a provoqué une certaine impatience chez les bénéficiaires qui ont mal vécu cette situation insoutenable. Une impatience entretenue par la crise économique, financière et alimentaire de 2008, à l'origine d'une flambée des prix durement ressentie par des ménages sans réel pouvoir d'achat.

De plus, l'enquête de vérification, menée après le ciblage communautaire par les acteurs locaux, a éliminé certains ménages, ce qui a induit une certaine frustration. En effet, parmi ceux non retenus, on compte des ménages en situation de vulnérabilité pendant que d'autres, dans une situation plus confortable, sont sélectionnés.

1.1.2 Sélection des détaillants

❖ L'engagement

Différentes rencontres, neuf au total, ont été organisées entre les détaillants et les autorités locales des communes d'arrondissement ciblées. Près de 600 commerçants ont été contactés pour définir les termes de l'accord. Au terme du processus, cent (100) détaillants ont été sélectionnés.

Ainsi, les commerçants retenus sont tenus de respecter les dispositions suivantes :

- ils doivent être en mesure de livrer aux détenteurs de bons les produits alimentaires correspondant à la valeur des coupons présentés par le bénéficiaire ;
- ils doivent assurer la disponibilité des produits éligibles à tout moment ;
- ils se feront rembourser auprès des guichets de la BRS (Banque partenaire du PAM) ou tout autre guichet ouvert à cet effet ;
- ils mettront des panneaux indicatifs pour faciliter l'identification de leurs boutiques par les bénéficiaires ;
- ils sont entièrement responsables de la sécurité des coupons en leur possession et le Projet ne les remplacera sous aucun prétexte, en cas de perte, de détérioration ou après leur expiration ;

- ils doivent être à jour du paiement de tous impôts et taxes, s'ils sont retenus ;
- pour être sélectionné, le détaillant doit être inscrit au registre de commerce.

Ce processus instaure la transparence et assure la sécurité des détaillants. Toujours dans le souci de sécuriser les détaillants et les bons, un système de validation par SMS est mis en place. Ledit système permet de savoir si le bon est valide ou non.

❖ **La formation**

Pour un bon déroulement du programme, les détaillants ont bénéficié d'une formation sur le processus d'échange du bon et le remboursement. Cette formation leur a permis de connaître le contexte et les objectifs du projet mais aussi ce que le projet peut leur apporter.

Ils sont tenus au respect des aspects contractuels qui concernent les denrées éligibles, au respect des prix sur le marché et à celui de la validité des bons.

L'authentification des ménages bénéficiaires passe par la vérification de la carte du bénéficiaire, du numéro du bon et de la couleur du bon. Tous ces éléments permettent aux détaillants de sécuriser leurs biens mais aussi de répondre aux besoins des bénéficiaires.

1.2 Au niveau de la distribution

Il s'agit de la distribution des bons par l'ONG d'exécution et l'échange par les détaillants.

1.2.1 La distribution des bons

Le projet pilote « Bons d'achat alimentaire » a combiné la méthode des stocks et la méthode des flux.

❖ **La méthode des stocks**

Le projet a utilisé la méthode des stocks avec une distribution des coupons qui se fait sur les sites. Les bénéficiaires se déplacent vers ces sites pour avoir accès à leurs bons.

Cette méthode a permis de développer le capital social avec le rassemblement des bénéficiaires dans les sites pour chaque distribution. Ce rassemblement a permis de créer des liens de solidarité, de partage et d'échange sur leurs centres d'intérêt.

Cette méthode a permis également de recruter un nombre important de jeunes qui assurent la distribution de bons. Donc, on note une création d'emploi à la clé, ce qui est une source de revenu pour certains ménages non bénéficiaires du programme.

Malgré les avantages notés, le projet est quand même coûteux pour les cibles parce que les bénéficiaires sont obligés de se déplacer compromettant ainsi d'autres activités. De plus, l'attroupement dans les sites de distribution a créé un complexe, voire une stigmatisation chez certains bénéficiaires.

❖ La méthode des flux

Le projet a utilisé la méthode des flux parce qu'il s'agit des coupons alimentaires. Au lieu de retirer les bons dans les sites de distribution, le téléphone, les cartes à puce ou le compte bancaire auraient pu être utilisés et de ce fait faciliter la transaction.

Ainsi, bien que le projet distribue des coupons alimentaires, les bénéficiaires sont obligés de se regrouper dans des points déterminés à l'avance. Ce qui provoque un rush et une certaine gêne pour certaines personnes concernées.

Parfois, l'attente est longue et certains bénéficiaires, surtout les dames, sont bloquées dans leurs activités domestiques. Face à cette situation, le PAM a opté pour l'unicité du bon, ce qui a réduit le temps de l'échange.

12.2 L'échange de bons

Après avoir retiré les bons auprès des sites de distribution, les bénéficiaires se présentent auprès des détaillants pour les échanger contre de la nourriture. Ainsi, le détaillant vérifie l'authenticité du numéro de série marqué sur chaque bon. Il ne doit pas, non plus, accepter le bon si la date spécifiée expire.

Après avoir procédé à cette vérification, le détaillant livre les denrées aux bénéficiaires en respectant la liste des denrées choisies par le PAM (riz, huile, mil, maïs, sucre).

A la suite de cette opération, il se présente au niveau de la BRS où il dépose les bons pour se faire rembourser. Les détaillants interrogés ont noté avoir rencontré de nombreuses contraintes pour cette opération.

Les bénéficiaires demandent parfois des produits autres que ceux recommandés tels le gaz, le savon, le lait ou même de l'argent liquide. Les détaillants, ne pouvant pas honorer ces demandes, font l'objet de plaintes auprès des délégués de quartiers. D'autres bénéficiaires menacent d'aller vers d'autres détaillants qu'ils pensent pouvoir les satisfaire.

Les détaillants ont connu aussi, tout au début du projet, des difficultés avec la BRS car ils étaient obligés de passer toute une journée dans cette banque pour de simples opérations de remboursement, ce qui a provoqué un retard dans leurs activités. Ces difficultés ont été réglées à partir de la troisième distribution.

Ils ont également enregistré des difficultés d'ordre général avec l'évolution continue des prix des denrées.

1.3 Les effets du projet.

Dans ce sous point il s'agira de voir les effets du projet sur les bénéficiaires et les effets sur les détaillants

1.3.1 Les effets pour les bénéficiaires

Les chefs de ménage bénéficiaires du projet qui s'investissent dans la recherche des moyens pour nourrir les ménages se sont sentis soulagés du stress et des charges quotidiennes grâce à l'appui apporté par les bons. Certains ont pu économiser pour payer le loyer et les factures d'eau et d'électricité grâce aux bons qu'ils recevaient chaque mois.

De plus, ils ont pu assurer une certaine sécurité alimentaire à leurs familles en cuisinant au moins deux repas par jour. Un élan de solidarité est également noté entre des ménages bénéficiaires et non bénéficiaires avec le partage des denrées.

Sur le plan de l'éducation, les retards des enfants au niveau des cours de l'après midi ont été fortement réduits car les enfants parviennent à déjeuner à temps chez eux et ainsi retourner à l'école à l'heure. Certains ont pu économiser pour assurer l'éducation des plus petits mais aussi pour couvrir les frais de santé.

Malgré les effets positifs notés, certains ménages ont replongé dans la vulnérabilité après la phase pilote de six mois. La vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages persiste car la plupart des ménages ciblés n'ont pas pu dégager des ressources pour mettre en place des activités génératrices de revenus étant donné la courte durée du projet.

Les difficultés des ménages sont aggravées par la hausse continue des prix des denrées de première nécessité.

1.3.2 Les effets pour les détaillants

Le projet a permis aux détaillants sélectionnés de développer leurs capacités de stockage et de gestion. Plus le stock est important, plus la clientèle est plus importante.

Avec le projet, la confiance règne entre ces détaillants et les grossistes en raison notamment de l'augmentation de leurs capacités financières.

En termes de chiffre d'affaires, le projet a été un grand apport pour les détaillants. Un détaillant peut se retrouver, chaque mois et durant six mois, avec un chiffre d'affaires de 3 600 000F CFA, à raison de 200 bénéficiaires avec seulement six bons d'une valeur de 3000 Frans par bon.

Les seules difficultés notées se situent au niveau du remboursement par la BRS et la hausse continue des prix des denrées.

Section 2 : Recommandations

Tous les éléments analysés dans les chapitres précédents appellent des recommandations. Celles-ci, qui prennent en charge deux niveaux d'appréciation, sont générales et destinées aux projets de même nature que le projet pilote étudié mais aussi spécifiques au sens où elles s'adressent aux acteurs identifiés à savoir l'Etat, les agences d'exécution du projet, les bénéficiaires et les détaillants.

2.1 Recommandations d'ordre général

Les recommandations d'ordre général concernent l'élargissement des stratégies de politiques sociales et la prise en compte des réalités psychosociologiques du milieu d'intervention

2.1.1 L'élargissement des stratégies de politique sociale

Au niveau du ciblage géographique, les enquêtes ont révélé une insécurité alimentaire due à la pauvreté qui se caractérise par la tendance haussière des prix des denrées de première nécessité causée par les chocs externes mais aussi le caractère erratique des revenus des populations de la zone d'étude, ce qui appelle une recommandation forte.

Ces constats montrent à suffisance que les projets de même nature que celui à l'étude gagneraient à être accompagnés de politiques sociales globales destinées à contenir les tensions sur les prix des denrées de première nécessité et/ou d'agir sur la fiscalité des produits énergétiques dont les variations de coût ont un impact déterminant sur celles des autres biens et services indispensables à l'ensemble des ménages.

Une autre recommandation générale est de prendre en compte les populations défavorisées les politiques d'emploi, ne serait-ce qu'à travers une approche keynésienne avec des travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

De même, compte tenu de l'absence de revenus réguliers, il serait important d'organiser les actifs à travers de petites entreprises, selon les pré-requis de chaque groupe identifié et, cela, en relation avec d'autres ressources humaines complémentaires (sortants d'écoles de formation ou jeunes diplômés de l'université) qui leur seraient associés. Pour ce faire, des fonds revolving destinés à appuyer les sans emplois ou les personnes en situation de vulnérabilité seraient mobilisés.

Tous ces éléments auraient comme effet d'éviter que les populations ciblées ne replongent dans la vulnérabilité comme constaté après la phase pilote de six mois du projet étudié.

2.1.2 La prise en compte des réalités psychosociologiques du milieu d'intervention

Les éléments psychosociologiques constituent des fondamentaux à intégrer dès la formulation des projets et programme du type *Cash voucher*. A l'exercice, il est apparu qu'aussi bien au niveau des enquêtes de vérification consécutives au ciblage communautaire que dans le cadre de la distribution, des motifs de frustration ou de gêne ont été enregistrés.

C'est dans cette perspective qu'il s'agira de renforcer la fiabilité du processus afin de ne pas exclure certains ménages en situation de vulnérabilité en faveur d'autres se trouvant dans une situation plus confortable, soit par le fait de la défaillance des outils utilisés, des hommes chargés de les administrer ou simplement de bénéficiaires sans scrupules.

Dans la distribution aussi, il s'agira de ne pas occulter la discrétion souhaitée par les bénéficiaires qui peuvent être inhibés par les effets d'affichage au niveau des points de distribution qui apparaissent, en définitive, comme étant des lieux révélateurs de leur situation de dénuement qu'ils n'auraient pas aimé dévoiler à leurs voisinage.

2.2 Recommandations spécifiques

Elles sont adressées aux différents acteurs intervenants ou concernés par le projet.

2.2.1 Recommandations à l'endroit de l'Etat

Le gouvernement doit s'approprier cet outil qu'est le « bon d'achat alimentaire » pour asseoir une meilleure prise en charge des groupes vulnérables. S'il est bien utilisé, cet instrument pourra devenir un puissant levier de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Le projet pilote « bons d'achat alimentaire » permet de renforcer les marchés locaux et de créer des emplois. C'est donc un véritable outil d'appui à la croissance économique.

Ainsi ce projet étant pilote, il est recommandé à l'Etat du Sénégal de capitaliser les leçons apprises pour une intervention efficiente auprès des groupes vulnérables, au regard des situations de chocs auxquels sont confrontées les populations avec les crises énergétique, alimentaire et financière et la sécheresse récurrente dans notre pays.

Il serait judicieux de poursuivre, d'amplifier voire de généraliser cette expérience afin d'assurer la sécurité alimentaire des populations des zones connaissant des déficits pluviométriques mais aussi d'apporter un secours aux victimes de catastrophes liées aux aléas climatiques frappant périodiquement le Sénégal.

Pour ce faire, il est nécessaire de s'approprier le projet en responsabilisant les services techniques concernés avec l'appui financier des PTF.

A cet effet, l'Etat devrait investir dans le renforcement des capacités de mise en œuvre des politiques et programmes en vue notamment d'atteindre un meilleur ciblage des bénéficiaires et la pérennisation des actions à travers le suivi et l'évaluation.

Egalement, il ferait bien d'associer la société civile, le secteur privé et les réseaux sociaux locaux dans les travaux et discussions relatifs aux politiques, programmes et projet de protection sociale

L'Etat doit, en plus, renforcer les capacités des populations pour qu'elles puissent faire bon usage des transferts sociaux en vue de leur autonomisation ultérieure.

2.2.2 Recommandations à l'endroit des agences d'exécution et des bénéficiaires du projet

❖ Recommandations à l'endroit des agences d'exécution

Dans le cadre de l'extension future du programme, il est recommandé au responsable du projet de réduire la durée du ciblage en limitant les étapes. Dans cette perspective, il est important de relever que les ciblage géographique et communautaire peuvent être suffisants pour le choix des potentiels bénéficiaires.

Bien sûr, ces deux étapes seront accompagnées du proxy mean test pour connaître le niveau de vie des ménages. Il s'agira de mettre à profit tous ces outils pour éviter au maximum les erreurs d'exclusion et d'inclusion.

Il est nécessaire d'informer et de communiquer avec tous les acteurs du projet, acteurs locaux et bénéficiaires, pour les informer des critères et procédures de sélection afin d'éviter des frustrations dans le ciblage.

Pour la distribution, il est recommandé aux décideurs du projet d'augmenter le nombre de boutiques agréées en vue d'assurer une certaine proximité des bénéficiaires par rapport aux points d'échange de bons car ceux-ci, qui constituent la raison d'être du projet, habitent parfois à des distances très éloignées.

Il est souhaitable de mettre en place un mécanisme plus adapté aux réalités socioculturelles des populations ciblées en vue d'éviter autant que possible les stigmatisations préjudiciables aux performances du projet.

Dans une telle optique, il s'avère nécessaire de renforcer le système de gestion des flux utilisé par le projet. Ainsi, serait-il fructueux de tester des outils comme le téléphone mobile, les comptes avec des cartes bancaires ou postales et les cartes à puce.

Pour permettre une bonne compréhension de la philosophie, de la méthodologie et des objectifs du projet, le PAM, dans le cas d'espèce, devrait mettre en place un plan de communication pour informer les acteurs durant la phase préalable, pendant et après la mise en œuvre du projet. Ce faisant, les leaders institutionnels et communautaires seraient les ambassadeurs du projet.

Une telle démarche permettra une bonne appropriation du projet par les communautés, les leaders religieux et chefs coutumiers et les bénéficiaires en particulier.

❖ **Recommandations et suggestions concernant les bénéficiaires et les détaillants**

Les bénéficiaires et acteurs locaux souhaitent la mise en place des mesures d'accompagnement qui leur permettront de développer des activités génératrices de revenus pour leur promotion, à long terme.

A cet effet, il faudra prendre en compte, lors de la prochaine formulation du projet, des programmes de renforcement des capacités en vue de développer leurs compétences en gestion, entre autres.

Il serait également judicieux de développer une autre approche en visant le raffermissement des performances du futur programme grâce aux synergies qui seraient développées avec d'autres qui seront spécifiquement dédiés au bien être des populations, à la lutte contre la pauvreté, en général, et dans les domaines de la santé et de l'éducation, en particulier.

Il faudra aussi songer à augmenter la valeur du coupon en tenant compte du coût de la vie et procéder à de tels ajustements à chaque fois que de besoin.

Pour faire bénéficier au mieux les populations locales des retombées du projet, il est souhaité d'agréer les GIE de femmes et les GPF aux opérations de distribution des denrées à la place des détaillants. Cette option permettra d'accompagner les femmes en tant qu'acteurs autonomes du développement socio-économique de leur localité.

CONCLUSION GENERALE

Le projet pilote « Bons d'achat alimentaire » s'inscrit dans la stratégie nationale de la protection sociale des groupes vulnérables. Il est initié par le Gouvernement de la République du Sénégal et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), en l'occurrence le PAM, à la suite des crises financière, énergétique et alimentaires de 2008.

Une enquête urbaine menée par le PAM, en collaboration avec la FAO et l'UNICEF, dans trois villes du Sénégal (Pikine, Kaolack et Ziguinchor) a permis de déterminer les changements causés par la hausse des prix au niveau de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance des ménages urbains et aussi d'identifier les zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire.

C'est ainsi que le PAM et le ministère de la Famille ont mis en œuvre le projet pilote « Bons d'achat alimentaire » pour apporter une réponse aux chocs causés par la hausse des prix des denrées de première nécessité. La première phase de ce projet s'est déroulée dans la commune de Pikine.

Cette phase a connu des succès mais aussi des limites, ce qui a motivé le choix de notre thème d'étude, à savoir l'analyse de la mise en œuvre du projet pilote « Bons d'achat alimentaire ».

Les objectifs de cette étude répondaient au besoin de présenter un dispositif de ciblage d'un projet de transferts sociaux et ses mécanismes de distribution, d'analyser le dispositif de ciblage du projet et les étapes de la distribution en identifiant les contraintes et de proposer des recommandations susceptibles d'apporter les améliorations nécessaires en tant que de besoin.

Au terme de ce travail de recherche, les résultats ont permis de déceler une certaine lenteur dans le processus de ciblage en raison de la combinaison de plusieurs méthodes. En effet, avant la phase de mise en œuvre, un ciblage géographique a été fait à partir des données d'enquête. Celui-ci a été suivi d'un ciblage communautaire avec l'ensemble des acteurs locaux, en se basant sur les conditions de vie des ménages (proxy mean test), puis d'une enquête de vérification retenue en vue de sélectionner les ménages les plus vulnérables.

Ce processus a accentué l'impatience des populations parce qu'ayant trop duré. Ainsi, la dernière étape qui consistait à la vérification, destinée à guider le choix définitif, a frustré plus d'un. Certains ménages déplorent le fait d'avoir subi cette enquête et de ne pas avoir été choisis parmi les bénéficiaires.

De même, la distribution a donné lieu à des rushs au niveau des sites choisis avec des bénéficiaires qui perdent beaucoup de temps pour retirer leurs bons, ce qui les immobilise sur place, les empêchant de se consacrer à d'autres activités.

Un tel constat a été également fait au niveau de l'échange. En effet, bien qu'il soit possible d'échanger les bons dans les cinq jours suivant la remise, les bénéficiaires préfèrent aussitôt entrer en possession des vivres, sans doute à cause des conditions de vie assez difficiles. Cette raison justifie aussi qu'à chaque fois, qu'il y a échange de bons, on note de longues files d'ayants droit chez les détaillants.

Tous ces éléments appellent des mesures correctives qu'il faudrait tenir en considération. Les recommandations d'ordre général sont surtout articulées à la nécessité d'insister sur des mesures d'accompagnement au niveau des politiques sociales à mettre en œuvre afin de donner aux projets du genre « Bons d'achat alimentaire » la chance d'enregistrer des résultats durables.

Cela se ferait à travers une orientation keynésienne privilégiant les travaux HIMO et l'adoption de politiques de défiscalisation et de subvention des produits de première nécessité qui viendraient efficacement appuyer ce type de projet.

Il demeure également important, tout en tenant en compte les éléments de sociologie locales, d'organiser les cibles en état de vulnérabilité afin de les soutenir dans le cadre de projets productifs qui tirent parti de leurs compétences propres et, ce, en relation avec d'autres acteurs en situation de recherche d'emploi avec des fonds destinés à cet effet.

D'autres mesures plus spécifiques sont identifiées à l'endroit des différents acteurs que sont l'Etat, les agences d'exécution du projet « Bons d'achat alimentaire » et les bénéficiaires. Elles vont du renforcement des capacités des acteurs, à la mise en place d'un plan de communication et à l'encouragement des GPF ou GIE dans la distribution des bons et vivres.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I- Ouvrages

- CLING, J.P. et al. « Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté », IRD, Economica, 2^e édition, 2003, 457 p
- DUCLOS, Jean-Yves, « La vulnérabilité et la mesure de la pauvreté dans la politique publique », Unité de protection sociale, Banque Mondiale, 2002, 39 p
- GROSH, Margaret et al, « Conception et mise en œuvre de filets sociaux de sécurité efficaces : Pour la protection et la promotion (résumé) », Banque Mondiale, 2008, 34 p
- LAVALLEE, Emmanuelle et al. « Le ciblage des politiques de lutte contre la pauvreté : quel bilan des expériences dans les pays en développement ? » DIAL, 2009, 46 p
- SAMSON, M. *et al.* (2002), « Social Security Reform and the Basic Income Grant for South Africa », Economic Policy Research Institute (EPRI), Rapport pour l'OIT, Genève.

II- Mémoires

- BA, Oumar El Foutiyou, « Fonction planification et pilotage du développement : évaluation du dispositif de prise en charge de la planification du développement économique et social au Sénégal et propositions », CESAG/ISMEO, Décembre 2007, 87 p.
- CAMARA, Diatta, « Contribution à la mise en place d'un système de suivi évaluation opérationnel du projet d'appui au programme national de prévention, de réduction des risques majeurs et de gestion des catastrophes naturelles au Sénégal dans le contexte de la réduction de la pauvreté », CESAG, 2008, 56 p
- DIALLO, Ababacar, « Contribution à l'évaluation de la mise en œuvre su système de planification et d'évaluation de l'investissement », CESAG, 2009, 79 p

- NDIAYE, Aboubacry Yonane, « Problématique de l'évaluation de la mise en œuvre du processus de planification de l'investissement public dans le nouveau système de planification au Sénégal », CESAG, 2008, 98 p
- THIAW, Saliou, « Contribution de la micro finance à la réduction de la pauvreté : Cas de PAMECAS-SENEGAL », CESAG, 2010, 51 p

III- Rapports

- Document de Politique Economique et Sociale (DPES) 2011-2015, version finale, Novembre 2011, 131 p
- Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP II), Octobre 2006, 103 p
- Stratégie Nationale pour la Protection Sociale (SNPS), 2005, 109 p
- NDIONE, E.S ; GUEYE, O, « Pikine aujourd'hui et demain Diagnostic participatif de la ville de Pikine (Dakar, Sénégal) », Enda Graf Sahel, Mai 2009, 110 p
- OCDE, « Note d'orientation : la protection sociale », 2009
- PAM, « Note conceptuelle Projet cash voucher », 2008

IV- Sites internet

- fr.wikipedia.org/wiki/Vulnérabilité_sociale – [consulté le 08 décembre 2011]
- info.worldbank.org.pdf [consulté le 25 janvier 2012]
- www.inrs.ca/ucs/recherche/.../exclusion-vulnérabilité_sociale. [consulté le 26 janvier 2012]
- www.medsp.umontreal.ca/filets_sociaux.pdf [consulté le 25 janvier 2012]

ANNEXES

Annexe I : Guide d'entretien

I- Guide d'entretien destiné aux responsables du programme (CSO, PAM, Caritas)

- Comment se présente un bon dispositif de ciblage d'un projet de transferts sociaux ?
- Quel est le dispositif de ciblage du projet « bons d'achat alimentaire » ?
- Quels mécanismes de distribution pour un projet de transferts sociaux ?
- Quels les différentes étapes dans la distribution des bons d'achat ?
- quelles sont les contraintes identifiées au niveau du ciblage et de la distribution ?
- quelles recommandations et suggestions pour une intervention future ?

II- Guide d'entretien destiné aux personnes ressources impliquées dans le programme (délégués de quartiers, représentant de la commune, GPF, Jeunes,...)

- Comment se présente un bon dispositif de ciblage d'un projet de transferts sociaux ?
- Quel est la méthodologie de ciblage du projet « bons d'achat alimentaire » à Pikine ?
- Quels mécanismes de distribution pour un projet de transferts sociaux ?
- Quels sont les mécanismes de distribution du projet ?

- Quelles sont les contraintes identifiées au niveau du ciblage et de la distribution ?
- Quelles recommandations et suggestions pour une intervention future ?

III- Guide d'entretien destiné aux bénéficiaires du programme

- quel est le dispositif de ciblage du projet « bons d'achat alimentaire » ?
- quels sont les mécanismes de distribution du projet ?
- comment devait se passer le ciblage du projet ?
- quelles sont les contraintes identifiées au niveau du ciblage et de la distribution ?
- quels mécanismes de distribution souhaiteriez-vous avoir ?
- quelles recommandations et suggestions pour une intervention future ?

IV- Guide d'entretien destiné aux personnes détaillants

- Comment avez-vous été sélectionné ?
- comment la sélection devrait-elle se passer ?
- quels sont les mécanismes de distribution du projet ?
- quelles sont les contraintes identifiées au niveau du ciblage et de la distribution ?
- quels mécanismes de distribution souhaiteriez-vous avoir ?
- quelles recommandations et suggestions pour une intervention future ?

Annexe II : Photos d'illustration des mécanismes d'échange de bons d'achat auprès des détaillants à Pikine



Rush devant un détaillant à Pikine



Des bénéficiaires faisant la queue devant une boutique agréée



Un détaillant fournissant des denrées aux bénéficiaires



Un bon détenu par une bénéficiaire

TABLE DES MATIERES

DEDICACES	I
REMERCIEMENTS	II
SIGLES ET ABREVIATIONS	III
SOMMAIRE	V
INTRODUCTION GENERALE DE L'ETUDE	1
1ere PARTIE :	7
FONDEMENTS THEORIQUES, CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE	7
Chapitre I : Fondements théoriques.....	8
Section 1 : La théorie de la lutte contre la pauvreté	8
1.1 La pauvreté.....	8
1.1.1 Définition de la pauvreté.....	8
1.1.2 Mesure de la pauvreté.....	9
1.1.2.1 L'indicateur de bien être	9
1.1.2.2 Ligne de pauvreté.....	10
1.1.3 Pauvreté et Vulnérabilité sociale.....	11
1.2 La Protection sociale.....	12
1.2.1 Définition de la protection sociale	12
1.2.2 Les fonctions de la protection sociale	13
1.2.2.1 La Prévention	13
1.2.2.2 La Protection	13
1.2.2.3 La Promotion.....	13
1.2.3 Mécanismes de la protection sociale.....	14
1.2.3.1 Assurance sociale	14
1.2.3.2 Les transferts sociaux.....	14
Section 2 : Le ciblage et la distribution : mécanisme de mise en pratique	15
2.1 Le ciblage des projets de lutte contre la pauvreté	15
2.1.1 Définition du ciblage	16
2.1.2 Les méthodes de ciblage	17
2.1.2.1 Le ciblage d'individus ou de ménages pauvres	17
2.1.2.2 Le ciblage de catégories.....	17
❖ Ciblage géographique	18
❖ Ciblage démographique	19

2.1.2.3 Ciblage par auto-sélection.....	20
2.1.3 L'efficacité du ciblage	21
2.2 Les mécanismes de distribution	22
2.2.1 Le Mécanisme de « stock ».....	22
2.2.2 Le mécanisme de flux	22
2.2.3 Les critères de choix d'un mécanisme	23
Chapitre II : Contexte et méthodologie de l'étude.....	24
Section 1 : Contexte de l'étude.....	24
1.1 Description de l'environnement de l'étude	24
1.1.1 Aperçu sur le Sénégal	24
1.1.2 Aperçu sur Dakar	25
1.1.3 Présentation du département de Pikine	26
1.2 Description du projet.....	29
1.2.1 Contexte et objectifs du projet	29
1.2.2 Zone d'intervention et ciblage du projet	30
1.2.3 Modalités et coordination du projet	31
Section 2 : Méthodologie.....	32
2.1 Définition et justification de la population à l'étude.....	32
2.1.1 Recherche documentaire	32
2.1.2 La population à l'étude	33
2.1.3 L'échantillonnage.....	33
2.2 Instruments de l'étude et mode d'administration.....	34
2.2.1 Instruments de collecte.....	34
2.2.2 Administration des instruments	35
2.2.3 Traitement et analyse des données.....	35
2eme PARTIE :.....	36
PRESENTATION DES RESULTATS, ANALYSE ET RECOMMANDATIONS	36
Chapitre 3 : Présentation des résultats.....	37
Section 1 : Le processus de ciblage du projet « Bons d'achat alimentaire »....	37
1.1 Ciblage des Communes d'arrondissement.....	37
1.2 Sélection des quartiers	39
1.3 Sélection des ménages	40
Section 2 : La distribution	42
2.1 Les étapes de la distribution des bons.....	42

2.1.1	La remise de bon et la distribution.....	43
2.1.2	Échange des bons et remboursement	44
2.2	Contraintes	45
2.2.1	Dans la remise de bon et la distribution.....	45
2.2.2	Dans l'échange du bon et le remboursement	46
2.3	La structure du projet	46
2.3.1	Le comité de pilotage	46
2.3.2	Les responsables du projet	48
Chapitre 4 : Analyse des résultats et recommandations.....		51
Section 1 : Analyse des résultats		51
1.1	Au niveau du ciblage.....	51
1.1.2	Le ciblage des bénéficiaires	51
1.1.2	Sélection des détaillants	53
1.2	Au niveau de la distribution	54
1.2.1	La distribution des bons	54
1.2.2	L'échange de bons	55
1.3	Les effets du projet.....	56
1.3.1	Les effets pour les bénéficiaires	56
1.3.2	Les effets pour les détaillants.....	57
Section 2 : Recommandations		57
2.1	Recommandations d'ordre général	58
2.1.1	L'élargissement des stratégies de politique sociale	58
2.1.2	La prise en compte des réalités psychosociologiques du milieu d'intervention	59
2.2	Recommandations spécifiques.....	59
2.2.1	Recommandations à l'endroit de l'Etat.....	59
2.2.2	Recommandations à l'endroit des agences d'exécution et des bénéficiaires du projet	60
CONCLUSION GENERALE.....		63
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES		65
ANNEXES		67
Annexe I : Guide d'entretien.....		67
Annexe II : Photos d'illustration des mécanismes d'échange de bons d'achat auprès des détaillants à Pikine		69
TABLE DES MATIERES		71